



Groupama

**Première actualisation du document de référence 2008
et rapport financier semestriel
déposé auprès de l'AMF le 31 août 2009**

Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2009
sous le numéro R.09-017.

GROUPAMA SA
Société anonyme au capital de 1 186 513 186 euros
Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS Cedex 08
R.C.S. : PARIS 343 115 135

Sommaire

- I. Rapport semestriel d'activité
 - Faits marquants
 - Chiffres clés
 - Résultats du premier semestre 2009
 - Bilan de Groupama SA
 - Opérations avec les parties liées
 - Facteurs de risques
 - Perspectives

- II. Etats financiers consolidés condensés

- III. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

- IV. Responsable du document de référence et des actualisations

- V. Table de concordance

**Rapport semestriel d'activité
30 Juin 2009**

Faits marquants

DES RÉSULTATS SEMESTRIELS QUI TÉMOIGNENT DE LA GRANDE RÉSISTANCE DU GROUPE DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

- Une forte progression de l'activité : un chiffre d'affaires en hausse de +12,4% en assurance de personnes et de +6,0% en assurance de biens et responsabilité.
- Un résultat opérationnel économique ⁽¹⁾ positif de 115 millions d'euros malgré l'impact des tempêtes de début d'année.
- Un ratio combiné hors tempête de 101,2%, en ligne avec notre objectif : 100% +/- 2%
- Un portefeuille d'actifs très sain n'ayant nécessité aucune provision pour dépréciation significative.
- Un résultat net positif de 166 millions d'euros malgré la conjonction de la crise financière et d'évènements climatiques majeurs.
- Un renforcement de la marge de solvabilité réglementaire groupe de 6 points, à 128%.

Postérieurement à la clôture

- Dans le cadre de l'opération « Groupama Obligation 2009 » qui complète la gamme des contrats d'assurance vie en unités de compte, Groupama SA a émis sur le marché Euronext Paris des obligations seniors en juillet et en août 2009 pour un montant total de 380 millions d'euros.

FRANCE : DE FORTES PROGRESSIONS SUR TOUS LES SEGMENTS D'ACTIVITÉ ET DES AVANCÉES STRATÉGIQUES POUR LA MISE EN PLACE DE FUTURS RELAIS DE CROISSANCE

- L'activité du 1^{er} semestre 2009 témoigne, plus que jamais, de la pertinence du plan stratégique triennal, qui arrive à son terme : le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et de responsabilité est en hausse de 2,0% et celui de l'assurance de personnes connaît une hausse de +12,4%.
- Les actions commerciales poursuivies ce semestre ont dopé l'activité vie et capitalisation de Groupama qui réalise de meilleures performances que les réseaux concurrents français, que ce soit les réseaux traditionnels ou de bancassurance : + 15,9% sur un marché en progression de +6,0%. Ces mêmes actions lui permettent d'enregistrer une très forte hausse de sa collecte nette à +70,3%, contre une collecte nette du marché en progression de +19,0% du fait de la baisse des rendements des produits court terme.
- Amaguiz.com, la nouvelle marque destinée à la vente exclusive via internet, affiche toujours des résultats supérieurs au plan d'affaires avec près de 25 200 contrats souscrits à fin juin 2009. Fort de ce succès et de sa capacité d'innovation, Amaguiz propose, depuis avril 2009, des produits multirisque habitation.
- La Banque Postale a annoncé, le 11 mars 2009, être entrée en négociations exclusives avec Groupama afin de conclure un partenariat pour la vente de produits d'assurance dommages dans son réseau. Les accords définitifs devraient être finalisés d'ici la fin de l'année et se concrétiseront par la création d'une entreprise commune dont la Banque Postale sera l'actionnaire majoritaire.

¹ Cf définition page 7

Postérieurement à la clôture

- Groupama, leader de la santé individuelle en France, et le groupe Pro BTP ont signé un accord visant à créer une structure commune pour leurs assurés santé. Cette structure a pour objectif de piloter des réseaux communs afin de renforcer la compétitivité des services proposés à leurs assurés.
- Le Comité des Etablissements de Crédit a donné son accord, le 24 juillet 2009, à la fusion envisagée entre Groupama Banque et Banque Finama. Le regroupement des activités bancaires du groupe en France permettra de proposer une offre de services plus complète et de dégager des synergies de coûts tout en optimisant la qualité du contrôle des opérations.

INTERNATIONAL : UN SEMESTRE D'INTÉGRATION ET DE FUSIONS CRÉANT UNE SOLIDE PLATEFORME DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ANNEES A VENIR

- Les filiales internationales du groupe qui représentent, au 30 juin 2009, un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros ont dû affronter la récession économique et le ralentissement de l'activité au niveau mondial. L'activité connaît, toutefois, une hausse de 12,8% en variation courante.
- Comme annoncé, le premier semestre a été consacré à l'intégration et à la fusion des acquisitions réalisées en 2008 qui permettront au groupe de bénéficier d'importantes plateformes de développement dans les années à venir :
 - ✓ en Hongrie, la fusion de Groupama Biztosito et d'OTP Garancia a donné naissance, le 31 mars 2009, à Groupama Garancia Biztosito, le 4^{ème} assureur non vie et le 5^{ème} assureur vie hongrois.
 - ✓ en Italie, l'organisme de surveillance des assurances a donné son accord au processus de fusion de Groupama Assicurazioni, Groupama Vita et Nuova Tirrena qui interviendra le 1^{er} novembre prochain.
 - ✓ en Roumanie, la Commission de Supervision des Assurances a approuvé le regroupement des sociétés Asiban et BT Asigurari. La nouvelle société - Groupama Asigurari - sera lancée fin septembre sur le marché roumain.
- Cherchant toujours à diversifier sa distribution, le groupe a signé, en Espagne, un accord avec Bancaja portant sur la distribution de ses assurances multirisque habitation dans les 1 561 succursales de la 3^{ème} caisse d'épargne espagnole. Cet accord exclusif d'une durée de 10 ans permet à Groupama de renforcer ses positions sur un marché où la bancassurance est en pleine expansion.
- Consolidant sa stratégie d'implantation à long terme, Groupama a reçu l'autorisation d'ouvrir un bureau de représentation à Beijing en vue d'obtenir une licence pour exercer l'activité d'assurance vie en Chine.

Postérieurement à la clôture

- En Turquie, la fusion des filiales Basak Groupama Sigorta et Basak Groupama Emeklilik avec les sociétés Güven Sigorta et Güven Hayat, acquises en 2008, devrait intervenir le 30 septembre prochain. Cette opération permettra à Groupama de devenir le 5^{ème} assureur dommages et de consolider sa 2^{nde} place sur le marché de l'assurance vie.
- En Bulgarie, la filiale acquise auprès d'OTP Bank, DSK Garancia, passera sous marque Groupama le 8 septembre prochain.

AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RECENTE

- Lancement de Groupama Poistovna sur le marché slovaque

Groupama a annoncé le 5 mars 2009 le lancement de Groupama Poistovna sur le marché slovaque, suite à l'acquisition d'OTP Garancia et à son intégration dans la structure du groupe d'origine française.

- Finama Private Equity devient Groupama Private Equity

Le 22 avril 2009, Finama Private Equity, société de gestion agréée par l'AMF dédiée au capital investissement filiale de Groupama, a pris la dénomination Groupama Private Equity. Ce changement de nom s'inscrit dans le cadre d'un processus de rationalisation des dénominations sociales des filiales du groupe.

- Renouvellement des mandats du président, du vice-président et du directeur général

A l'issue de l'Assemblée générale de Groupama SA, qui s'est réunie le 28 mai 2009 et a procédé notamment au renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Luc Baucherel, le Conseil d'administration de Groupama SA a réélu Jean-Luc Baucherel en qualité de président du Conseil pour une période de six ans, soit la durée de son mandat d'administrateur.

Sur proposition du président, les membres du Conseil d'administration ont également renouvelé Michel Baylet dans ses fonctions de vice-président du Conseil et confirmé le mandat du directeur général, Jean Azéma, pour la durée du mandat du président.

A cette occasion, le Conseil d'administration a pris acte de la décision du directeur général d'abandonner son contrat de travail, dans le respect des recommandations du code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, bien que l'entreprise ne soit pas cotée.

- Décision sur les TSR 1999 / 2029

Le 22 juin 2009, Groupama SA a jugé inopportun d'exercer l'option de remboursement anticipé des titres subordonnés remboursables émis en 1999.

- Notation du groupe par Standard & Poor's

Le 29 juin 2009, Standard & Poor's a révisé à « A » la note de contrepartie à long terme et de solidité financière de Groupama SA, avec perspective négative.

- Principales publications de Groupama SA depuis le 31 décembre 2008

12.08.2009	Admission d'obligations Groupama SA offertes en France sur Euronext Paris
16.07.2009	Admission d'obligations senior Groupama SA offertes en Italie sur Euronext Paris
22.06.2009	Décision sur les TSR 1999 / 2029
18.06.2009	Le CSA a approuvé le projet de fusion Groupama Asigurari
28.05.2009	Renouvellement des mandats
22.04.2009	Finama Private Equity devient Groupama Private Equity
06.04.2009	Groupama Garancia Biztosito, nouvelle filiale de Groupama
05.03.2009	Groupama annonce le lancement de Groupama Poistovna sur le marché slovaque
18.02.2009	Résultats annuels 2008 : forte croissance de l'activité et du résultat opérationnel
12.01.2009	Groupama et Bancaja concluent un accord de bancassurance en Espagne

Chiffres clés Groupama SA

A/ Chiffre d'affaires

	S1 2008	S1 2008	S1 2009	2009/2008	2009/2008
	CA réel	CA Proforma*	CA réel	Variation à périmètre et change courants	Variation à périmètre et change constants
<i>en millions d'euros</i>				%	%
> FRANCE	5 559	5 559	5 990	7,8%	7,8%
Assurance de la personne	3 108	3 108	3 492	12,4%	12,4%
Assurance de biens et responsabilité	2 445	2 445	2 494	2,0%	2,0%
Total hors activités non poursuivies	5 553	5 553	5 986	7,8%	7,8%
Activités non poursuivies	6	6	4	-22,4%	-22,4%
> INTERNATIONAL & Outre-mer	1 972	2 256	2 224	12,8%	-1,4%
Assurance de la personne	552	642	621	12,4%	-3,3%
Assurance de biens et responsabilité	1 420	1 614	1 603	12,9%	-0,7%
Total hors activités non poursuivies	1 972	2 256	2 224	12,8%	-1,4%
Activités non poursuivies	0	0	0	NA	NA
TOTAL ASSURANCE	7 531	7 815	8 214	9,1%	5,1%
ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES	180	180	144	-20,3%	-20,3%
TOTAL	7 711	7 995	8 358	8,4%	4,5%

* à données comparables

B/ Résultat opérationnel économique*

	S1 2008	S1 2009	Variation 2009/2008
<i>en millions d'euros</i>			%
Assurance de la personne	140	240	+71,4%
Assurance de biens et responsabilité	156	-41	NA
Activités financières et bancaires	-2	4	NA
Holdings	-66	-88	-33,3%
Résultat opérationnel économique*	228	115	-49,6%

* Résultat opérationnel économique : correspond au résultat net retraité des plus et moins values réalisées, des dotations et reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (l'ensemble de ces éléments sont nets de participation aux bénéfices et nets d'IS). Sont également retraités, les opérations exceptionnelles nettes d'IS, les amortissements de valeurs de portefeuilles et les dépréciations d'écarts d'acquisition (nets d'IS).

C/ Résultat net

<i>en millions d'euros</i>	S1 2008	S1 2009	Variation 2009/2008
Résultat opérationnel économique	228	115	-113
Plus-values réalisées nettes	87	20	-67
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes	-7	-3	+4
Gains et pertes sur actifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	-23	-7	+16
Écart d'acquisition et actifs incorporels et autres opérations exceptionnelles	-6	41	+47
Résultat net	279	166	-113

Contribution des activités au résultat net consolidé

<i>en millions d'euros</i>	S1 2008	S1 2009
Assurance et services France	214	219
Groupama Vie	61	44
Gan Assurances	56	2
Gan Eurocourtage	51	118
Gan Prévoyance	20	40
Gan Patrimoine et ses filiales	14	14
Groupama Transport	6	10
Autres sociétés spécialisées	6	4
Amaline assurances	-	-14
Activités non poursuivies	0	2
Assurance internationale	94	109
Grande-Bretagne	22	56
Europe du Sud Ouest	36	23
Europe du Sud Est	41	26
Pays d'Europe Centrale et Orientale	-6	5
Autres pays	0	-1
Activités financières et bancaires	-1	10
Groupama SA et holdings	-30	-174
Autres	2	2
Résultat net consolidé	279	166

D/ Bilan

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2008	30.06.2009
Fonds propres comptables part du groupe	3 179	3 433
Plus values latentes brutes	972	893
Dettes subordonnées	1 245	1 245
Total bilan	85 650	92 031

E/ Principaux ratios

	S1 2008	S1 2009
Ratio combiné assurance de biens hors tempêtes	100,2 % *	108,0 % 101,2%

* 99,9% publié

	31.12.2008	S1 2009
Résultat net hors effet de juste valeur/capitaux propres moyens et hors réserves de réévaluation	12,2 %	9,7 % (annualisé)
Ratio d'endettement*	40,5 %	40,2 %

* hors société foncière Silic

Résultats du premier semestre 2009

Une activité soutenue dans un contexte économique défavorable

Au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires consolidé de Groupama SA est en hausse de +8,4% à 8,4 milliards d'euros. À périmètre et taux de change constants, il progresse de +4,5%.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité assurances de Groupama SA est en hausse de +9,1% à 8,2 milliards d'euros. Sa progression est de 5,1% à périmètre et taux de change constants.

En assurance de personnes, la hausse du chiffre d'affaires est de +12,4% en données courantes et de +9,7% en données constantes. En assurance de biens et de responsabilité, le chiffre d'affaires progresse de +6,0% en données courantes et de +0,9% en données constantes.

■ Assurance et services France

Le chiffre d'affaires de l'assurance en France augmente de +7,8% au 30 juin 2009, par rapport au 30 juin 2008, et s'établit à 5 990 millions d'euros.

Le réseau des caisses régionales (réassuré par Groupama SA), celui des agents généraux (Gan Assurances), et les réseaux spécialisés (Gan Patrimoine et Gan Prévoyance) contribuent à cette croissance tandis que celui des courtiers (Gan Eurocourtage) reste stable.

En assurance de biens et responsabilité, le groupe affiche une progression de +2,0% à 2 494 millions d'euros, supérieure à celle du marché qui s'établit à +1,5% (source FFSA à fin mai 2009). Le développement du portefeuille est l'un des facteurs permettant une augmentation de +0,4% en automobile (y compris les flottes).

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne est en hausse de +12,4%. Malgré un contexte de marchés financiers difficile, le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe est en forte hausse de +15,9% et affiche une progression largement supérieure à celle du marché (+6,0% source FFSA à fin juin 2009).

Le succès des actions commerciales du 1er semestre 2009 contribue largement à cette progression. Le groupe surperforme ainsi les réseaux de bancassurance et les réseaux d'assurance traditionnels qui augmentent respectivement de +9,0% et +3,0%. En épargne / retraite individuelle, le chiffre d'affaires du groupe progresse de +19,0% au 30 juin 2009. L'épargne / retraite en assurance collective augmente de +5,8% (marquée par une prime unique de 30 millions d'euros sur un contrat de retraite collective).

Les données du marché sur la collecte nette repartent à la hausse en raison de la poursuite de la baisse des rendements des produits court terme (notamment Livret A) et affichent une progression de +19,0% (source FFSA à fin juin 2009). Dans ce contexte, le groupe enregistre une excellente performance avec une collecte nette en forte hausse de +70,3%, à 906 millions d'euros.

■ Assurance internationale

Dans un contexte de récession économique, le chiffre d'affaires consolidé du groupe à l'International s'établit à 2 224 millions d'euros au 30 juin 2009, en hausse de +12,8% en variation courante et en baisse de -1,4% en variation constante par rapport au 30 juin 2008.

L'assurance de biens et responsabilité affiche un chiffre d'affaires de 1 603 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009, en hausse de +12,9% en variation courante et en léger recul de -0,7% en variation constante par rapport au 30 juin 2008.

La branche automobile (y compris flottes), qui représente près de 63% du chiffre d'affaires, pèse sensiblement sur cette évolution. Dans un environnement fortement concurrentiel marqué par la baisse des ventes de véhicules neufs, cette

branche diminue en effet de -0,9%. À l'inverse, la branche habitation, qui représente plus de 14% du chiffre d'affaires, progresse de +17,2%.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne enregistre une hausse de +12,4% en variation courante et diminue de -3,3% en variation constante à 621 millions d'euros.

Cette baisse est, notamment, due à la non reconduction de contrats à prime unique en Espagne et à la mise en run-off du portefeuille emprunteur en Angleterre. Retraité de ces éléments, le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne augmente de +3,2% en variation constante alors même que la crise économique a particulièrement affecté le marché de l'assurance de la personne dans les pays d'Europe centrale.

Europe du Sud-Ouest

Le chiffre d'affaires de la filiale espagnole **Groupama Seguros** atteint 489 millions d'euros au 30 juin 2009, en recul de -5,3%. L'assurance de la personne affiche une baisse de -12,9% en lien avec la non reconduction d'un contrat à prime unique. Retraité de cet élément, le chiffre d'affaires progresserait de +17,2% du fait de la hausse des primes en épargne retraite individuelle en euros. En assurance de biens et responsabilité, malgré une hausse de +6,5% de la branche habitation, les primes émises baissent de -3,2% du fait du recul de la branche automobile flottes (-22,5%).

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2009 des **filiales au Portugal** est en hausse de +38,9% à 61 millions d'euros. Les primes vie affichent une progression de +49,4% grâce à la dynamique de l'offre retraite et épargne individuelle et le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité augmente de +15,3%.

Europe du Sud-Est

Le chiffre d'affaires global des filiales italiennes **Groupama Assicurazioni, Groupama Vita et Nuova Tirrena** est stable à 669 millions d'euros au 30 juin 2009. En assurance de la personne, l'assurance vie progresse de +7,8% mais l'ensemble de l'activité diminue de -3,8% du fait du recul des branches prévoyance et santé. En assurance de biens et responsabilité, le chiffre d'affaires progresse de +1,4%.

Les filiales turques **Basak Groupama Sigorta, Basak Groupama Emeklilik et Güven** affichent une hausse de +4,1% de leur activité au 1^{er} semestre 2009 pour atteindre un chiffre d'affaires global de 297 millions d'euros. L'assurance de la personne enregistre une forte progression de +25,2%, soutenue en particulier par la prévoyance collective. L'assurance de biens et responsabilité, quant à elle, recule de -8,6%, en particulier du fait de la baisse de la branche automobile (-13,5%).

Le chiffre d'affaires de **Groupama Phoenix** s'établit, au 30 juin 2009, à 79 millions d'euros, soit une hausse de +8,8%. En assurance de biens et responsabilité, les mesures de restructuration du réseau, prises en 2008, portent leurs fruits et les primes émises sont en hausse de +8,7%, principalement en automobile (+13,2%) et en incendie (+2,7%).

Pays de l'Europe centrale et orientale (PECO)

Dans un contexte de crise économique qui a particulièrement marqué cette zone :

La contribution au chiffre d'affaires de **Groupama Garancia Biztosito** s'élève à 198 millions d'euros au 30 juin 2009 (-13,3%). Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne recule de -29,8% avec un secteur de la bancassurance très affecté par la crise financière. L'assurance de biens et responsabilité enregistre également une baisse de -1,9% du fait de la baisse des immatriculations et la perte de contrats flottes automobiles significatifs. **Ces résultats sont en ligne avec ceux** du marché tant en assurance de biens et responsabilité qu'en assurance de la personne.

Dans un contexte de crise économique, le chiffre d'affaires des filiales roumaines **BT Asigurari, OTP Garancia Asigurari et Asiban** baisse de -11,9% à 104 millions d'euros au 30 juin 2009. L'activité de l'assurance de biens et responsabilité diminue de -7,9% sur la période. Les branches dommage automobile et responsabilité civile baissent respectivement de -3,0% et de -2,6% compte tenu du recul des ventes de véhicules neufs de -50% au 1^{er} semestre 2009 et de la politique sélective menée afin de restaurer la rentabilité technique du portefeuille. Le chiffre d'affaires en assurance de la personne est en baisse de -38,6%.

Grande Bretagne

Le chiffre d'affaires de **Groupama Insurances** augmente de +0,8% à 253 millions d'euros au 30 juin 2009. En assurance de biens et responsabilité (204 millions d'euros), la croissance du chiffre d'affaires de +6,3% est due à la progression des flottes automobile (+29%) et de la branche habitation (+30,3%) qui bénéficient des synergies développées avec les différents courtiers. À l'inverse, l'automobile de tourisme est en baisse de -3% en lien avec le plan d'assainissement du portefeuille. L'activité de l'assurance de la personne enregistre un repli de -20% à 48 millions d'euros au 30 juin 2009 notamment du fait de la mise en run-off du portefeuille emprunteur (-84,7%).

■ Activités bancaires et financières

Le produit net bancaire des activités financières et bancaires, en hausse de +18,2%, atteint 116 millions d'euros.

Le produit net bancaire de **Groupama Banque**, en croissance de +22,0%, s'élève à 20 millions d'euros au 30 juin 2009. Cette évolution est due à la progression régulière des encours de crédit (+46,2%) et des encours de dépôts (+2,9%). Le nombre de clients au 30 juin 2009 s'élève à 467 700 en hausse de +10,7% par rapport au 1^{er} semestre 2008.

Les encours gérés par **Groupama Asset Management et ses filiales** s'élèvent à 89,5 milliards d'euros au 30 juin 2009 en hausse de +8,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008, en lien, en particulier, avec l'évolution du marché obligataire et la bonne performance de la gestion actions qui a surperformé le marché. La collecte nette totale sur le 1^{er} semestre 2009 est positive, à hauteur de 3,1 milliards d'euros dont 2,3 milliards d'euros réalisés hors groupe.

Un résultat opérationnel économique ⁽¹⁾ impacté par les événements climatiques

Le résultat opérationnel économique s'établit à 115 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 228 millions d'euros au 30 juin 2008.

Assurance de biens et responsabilité

Le résultat opérationnel économique de l'activité de biens et responsabilité de -41 millions d'euros, contre +156 millions d'euros au 30 juin 2008, est impacté à hauteur de 135 millions d'euros nets d'impôt par les événements climatiques Klaus et Quinten

Le ratio combiné net de Groupama SA s'établit au 30 juin 2009 à 108,0% (101,2% retraité des effets des tempêtes) contre 100,2% ⁽²⁾ sur la période précédente.

- En France, le ratio combiné net au 1^{er} semestre 2009 s'établit à 112,0% contre 101,3% ⁽²⁾ au 30 juin 2008. Les tempêtes Klaus et Quinten pèsent pour 12,3 points sur le ratio de sinistralité nette. Retraité de cet élément, le ratio de sinistralité nette est en baisse de -1,7 point à 68,3%. Le ratio de frais d'exploitation est quasi stable à 31,4% sur le 1^{er} semestre 2009 contre 31,3% ⁽¹⁾ au 30 juin 2008.
- À l'International, le ratio combiné net est en hausse de 4,6 points par rapport à la période précédente et s'élève à 103,2% au 30 juin 2009 du fait notamment de moindres dégagements sur exercices antérieurs qui affectent la marge technique et de l'entrée dans le périmètre des acquisitions récentes.

¹ Cf définition page 7

² Les clés de répartition des frais entre l'assurance de personne et l'assurance de biens et responsabilité ont été précisées. Les ratios publiés au 30/06/08 étaient les suivants :

- ratio combiné net du groupe : 99,9%
- ratio combiné net en France : 101,1%

ratio de frais d'exploitation en France : 29,7%

Assurance de la personne

Le résultat opérationnel économique de l'assurance de la personne s'élève, au 1^{er} semestre 2009, à 240 millions d'euros et affiche une progression de +100 millions d'euros par rapport au 30 juin 2008.

La forte amélioration (+140 millions d'euros avant impôt) de la marge technique nette de l'activité santé et autres dommages corporels concourt fortement à cette hausse avec un ratio combiné net qui s'établit à 87,8% au 30 juin 2009. Des liquidations favorables sur exercices antérieurs constatées sur le 1^{er} semestre 2009 sur les branches coassurance et réassurance expliquent largement cette progression.

En vie/capitalisation, la marge technique nette, corrigée d'une plus value immobilière exceptionnelle de 33 millions d'euros réalisée au 30 juin 2008, est en hausse de 4 millions d'euros par rapport à la période précédente. Cette augmentation est principalement due à l'activité technique notamment dans les filiales à l'international.

La baisse des revenus financiers récurrents de -142 millions d'euros est neutralisée par l'évolution de la charge de participation aux bénéfiques. La marge financière est, en conséquence identique à celle du 1^{er} semestre 2008.

Le résultat opérationnel économique des activités financières et bancaires s'élève à 4 millions d'euros au 30 juin 2009 contre un résultat négatif de -2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2008. La progression du résultat de l'activité bancaire est soutenue notamment par l'activité de trésorerie de la banque du groupe. Dans un contexte financier difficile, l'activité d'asset management voit son produit net bancaire croître de plus de 8% compte tenu d'une hausse de la collecte.

L'activité de holding présente un résultat opérationnel économique de -88 millions d'euros au 30 juin 2009 contre une perte de -66 millions d'euros 1^{er} semestre 2008 du fait de la hausse des charges de financement.

Un résultat net positif reflétant la solidité des fondamentaux malgré la crise financière

Le résultat net part du groupe s'établit à 166 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 279 millions d'euros au 30 juin 2008, principalement impacté par la baisse du résultat opérationnel économique.

De façon plus spécifique, les activités financières et bancaires affichent une contribution positive de +10 millions d'euros (contre -1 million d'euro au 30 juin 2008) et les activités à l'international accentuent, quant à elle, leur contribution au résultat net du groupe de +15 millions d'euros.

Les produits financiers non récurrents du groupe, nets de participation aux bénéfiques et d'impôts, de 10 millions d'euros, sont en baisse de 47 millions d'euros par rapport au 30 juin 2008, et traduisent notamment de moindres plus-values réalisées mais aussi de très faibles provisions pour dépréciation à caractère durable (3 millions d'euros).

Les autres éléments exceptionnels s'élèvent à 41 millions d'euros, en hausse de 47 millions d'euros, et correspondent pour l'essentiel à l'activation des déficits fiscaux en Angleterre compte tenu de la performance durable de la filiale.

Bilan de Groupama SA

Des actifs bénéficiant d'une gestion de qualité

Au 30 juin 2009, le total du bilan de Groupama s'élève à 92,0 milliards d'euros contre 85,6 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2008, soit une hausse de 7,5%.

Les **placements d'assurance s'élèvent à 72,8 milliards d'euros** au 30 juin 2009 contre 67,4 milliards d'euros en 2008 soit une hausse de +5,4 milliards d'euros (+8,0%) grâce à la croissance de l'activité, essentiellement en assurance vie et capitalisation.

Les **plus-values latentes (y compris l'immobilier) atteignent 0,9 milliard d'euros** au 30 juin 2009 contre 1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2008. Cette variation s'explique positivement par l'évolution des indices boursiers des actions (notamment sur les titres stratégiques qui ont surperformé ces indices) mais a été contrariée par la hausse des taux obligataires.

Au 30 juin 2009, les **capitaux propres** consolidés de Groupama s'élèvent à 3,4 milliards d'euros contre 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Les **provisions techniques brutes** s'élèvent à 68,0 milliards d'euros au 30 juin 2009 contre 65,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette évolution s'explique, d'une part, par l'augmentation de l'activité en assurance vie qui génère une hausse des provisions techniques et, d'autre part, la hausse des provisions pour sinistres à payer suite aux tempêtes du début de l'année 2009.

La **marge de solvabilité réglementaire groupe** est en hausse de 6 points, à 128%, par rapport au 31/12/08, notamment grâce à l'impact positif du résultat semestriel.

Le **taux d'endettement net**, hors Silic, s'élève à 40,2% au 30 juin 2009, stable par rapport à celui au 31/12/08.

Opérations avec les parties liées

Selon la norme IAS 24, des parties sont considérées être liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer une influence notable sur l'autre partie lors de la prise de décisions financières ou opérationnelles.

L'application des critères de cette définition au groupe Groupama vise principalement les caisses régionales. Celles-ci détiennent indirectement le capital de Groupama SA.

Au 1^{er} semestre 2009, Groupama SA a réalisé principalement les opérations suivantes avec le réseau des caisses régionales.

Réassurance interne

La réassurance des caisses régionales auprès de Groupama S.A. a pour finalité, par la mutualisation interne des risques, de donner à chacune d'elles, sur sa circonscription, des capacités de souscription équivalentes à celles dont disposerait une entreprise unique couvrant l'ensemble du territoire. Elle permet, de même, de limiter le recours à la réassurance externe aux besoins qui seraient ceux d'une telle entreprise.

➤ Modalités de la réassurance interne

Pour réaliser cet objectif, la réassurance des caisses régionales s'effectue dans un cadre commun fixé par un règlement général et non par des traités de réassurance individuels. Ce règlement général de réassurance repose sur un certain nombre de principes fondamentaux :

- obligation de réassurance exclusive auprès de Groupama S.A.,
- les modalités de réassurance définies par le règlement général sont élaborées dans le cadre d'instances de concertation réunissant Groupama S.A. et l'ensemble des caisses, elles sont valables pour l'ensemble des caisses régionales,
- partage de sort global entre les caisses et leur réassureur interne : tous les risques sans exception font l'objet d'une cession, et notamment d'une cession en quote-part,
- rétrocession par Groupama S.A. aux caisses régionales d'une partie du résultat global de ses acceptations, permettant de réduire les besoins de réassurance externe du groupe et d'intéresser la communauté des caisses à l'équilibre des cessions qu'elles effectuent auprès de Groupama S.A.

➤ Classification des risques

L'essentiel des risques ainsi assurés est classé en trois familles principales, selon la nature de leur besoin de protection, qui est fonction de leur degré de volatilité :

- les risques de base : ils regroupent les risques des particuliers et professionnels comme l'automobile, la responsabilité civile générale, l'assurance de personnes, et l'incendie, à l'exclusion des risques naturels, ou de risques très spécifiques comme la construction, la dépendance.
- les risques atmosphériques : il s'agit des risques tempête, grêle et neige sur bâtiments d'une part, et des risques traditionnels d'assurance récoltes d'autre part (grêle, tempête, gel).
- les risques lourds : ils regroupent les risques responsabilité civile, incendie, bris de machines et pertes d'exploitation des entreprises.

L'ensemble des risques classés dans une même famille fait l'objet de cessions de même niveau, adaptées à leurs caractéristiques techniques communes.

Les risques qui ne peuvent relever de ces trois groupes en raison de leur nouveauté ou de leurs spécificités font l'objet de modalités adaptées, mais s'inspirant lorsque cela s'y prête des principes applicables à la famille de risques à laquelle ils s'apparentent le plus.

➤ La rétrocession

Les cessions des caisses à un réassureur central n'épuisent pas les capacités de mutualisation et de rétention au sein du groupe. Les caisses, compte tenu de leur niveau de fonds propres ont en effet la capacité de supporter une partie du risque compensé nationalement, et protégé par la réassurance externe. Elles deviennent à leur tour réassureur de Groupama S.A.

Ceci permet de répartir le résultat global des risques acceptés les plus volatils entre Groupama S.A. et les caisses, et de reculer les seuils d'intervention de la réassurance externe.

Les acceptations en quote-part de Groupama S.A. en risques de base ne sont ainsi pas concernées par la rétrocession.

Toutefois, un pourcentage significatif (15 à 40% selon les risques), des principales autres acceptations est rétrocédé, en particulier :

- excédent de sinistre risques de base
- quote-part et excédent de perte annuelle risques atmosphériques, et catastrophes naturelles
- quote-part et excédent de sinistre risques lourds

➤ Montants concernés au titre de l'exercice 2009

Il est à noter que les postes primes acquises non-vie, charges des prestations des contrats, frais d'acquisition et frais d'administration intègrent des flux d'acceptation au niveau de l'entité Groupama SA en provenance des caisses régionales au titre du traité de réassurance interne.

Les montants acceptés de ces différents flux se décomposent comme suit :

	30/06/2009	30/06/2008
- primes acquises non-vie	904 millions d'euros	902 millions d'euros
- charges des prestations des contrats	(841) millions d'euros	(506) millions d'euros
- frais d'acquisition	(77) millions d'euros	(78) millions d'euros
- frais d'administration	(77) millions d'euros	(78) millions d'euros

Au 30 juin 2009, le résultat global de la rétrocession est un produit de 39 millions d'euros (contre une charge de 26 millions d'euros au 30 juin 2008) .

	30/06/2009	30/06/2008
- Charges sur cessions en réassurance	(35) millions d'euros	(38) millions d'euros
- Produits sur cessions en réassurance	74 millions d'euros	12 millions d'euros

➤ Financement des grands programmes

Groupama SA participe au financement des « grands programmes » nationaux Groupama (la convergence informatique, le déploiement de l'activité de banque des particuliers) en versant des subventions aux caisses régionales qui constituent traditionnellement un instrument à la disposition de l'organisme central de réassurance pour inciter les caisses régionales à mettre en œuvre une politique d'ensemble dans l'intérêt collectif.

Ce dispositif est typique des organisations dites décentralisées. Dans ces organisations, le rôle de l'organe central (échelon régional) est d'incarner la volonté collective et de piloter les politiques qui en découlent, mais il n'a pas juridiquement le pouvoir d'imposer ces politiques aux caisses régionales.

En outre, ces politiques impliquent généralement des charges ou des contraintes sans contrepartie immédiate pour les caisses régionales, et celles-ci n'ont pas de motif évident de les mettre en œuvre sinon par souci de leur intérêt collectif à long terme.

L'échelon central est donc amené à leur verser des compensations financières afin de les inciter à mettre en œuvre les politiques de groupe.

C'est ainsi que lorsque la fonction de pilotage du groupe est passée début 2004 de la CCAMA à Groupama SA, cette dernière a poursuivi le financement par accompagnement de trois projets nationaux :

- le système informatique communautaire ;
- le déploiement de l'activité bancaire ;
- le développement de l'offre d'assurance santé dite « Santé active ».

Des accompagnements financiers ponctuels ont aussi été versés pour favoriser le regroupement des caisses régionales.

Dans le cadre du déploiement de l'activité bancaire de Groupama dont le démarrage a été initié en 2003, Groupama SA a proposé d'accompagner financièrement les caisses régionales par un soutien à la poursuite de l'effort de développement commercial engagé. En 2006, cet accompagnement financier était calculé en fonction d'une enveloppe déterminée à partir des objectifs de développement, fixés en début d'exercice, répartie en trois parties, deux sur les critères de production et une sur l'atteinte d'objectifs. Au titre du premier semestre 2009, le montant de l'accompagnement financier au titre du déploiement de l'activité bancaire s'est élevé à 2,7 millions d'euros.

S'agissant du financement des dépenses informatiques communautaires comprenant la prise en charge à 100% des projets exceptionnels, des processus d'arrêté des comptes et de la convergence santé, et la prise en charge à 50% des coûts de fusion des caisses régionales et des dépenses de rationalisation et de développement d'outils de gestion communautaires, Groupama SA a participé, au cours du 1^{er} semestre 2009, à hauteur de 2,6 millions d'euros.

Groupama SA participe enfin, à compter de l'exercice 2007, à l'effort financier de soutien et de rayonnement de la marque Groupama opéré par les caisses régionales dans le cadre de sponsoring sportif d'équipes de haut niveau, que ce soit dans le domaine du football, du rugby ou du basket-ball.

Le financement des grands programmes nationaux fait l'objet d'un examen en Comité des conventions préalablement à son autorisation par le conseil d'administration de Groupama SA.

Groupama Vie

Les relations entre Groupama Vie et les Caisses Régionales sont régies par des conventions bilatérales identiques. Une convention a pour objet la vie individuelle, une autre les assurances collectives.

➤ **Convention vie individuelle**

Cette convention a pour objet la distribution et la gestion par les Caisses Régionales des produits d'assurance vie individuelle (auxquels sont assimilés les produits souscrits par adhésion à un contrat collectif facultatif) de Groupama Vie.

Au plan de la distribution, Groupama Vie fixe les règles de commercialisation, de souscription et de tarification des produits ainsi que les documents contractuels et les supports de communication. Les Caisses Régionales sont en charge de la relation commerciale avec le client.

Au plan de la gestion, les Caisses Régionales reçoivent une délégation couvrant l'ensemble des actes de gestion, dont la gestion médicale, ceci dans certaines limites, notamment de montant, et suivant des modalités définies par Groupama Vie.

Les Caisses Régionales sont tenues de respecter un certain nombre de règles déontologiques, notamment en matière de traitement des dossiers de santé et de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Groupama Vie est habilitée à effectuer des contrôles sur place et sur pièces sur les conditions dans lesquelles la délégation de commercialisation et de gestion est exercée.

La distribution et la gestion des Caisses Régionales sont rémunérées selon trois éléments : pour l'ensemble des produits, un chargement sur primes et pour certains d'entre eux une rémunération sur encours (produits d'épargne et retraite) et une rémunération fonction du résultat technique régional (produits de prévoyance) visant à intéresser la Caisse Régionale à la qualité de sa gestion.

Le chiffre d'affaires réalisé par Groupama Vie dans le cadre de cette convention s'est élevé au 30 juin 2009 à 1 276,9 millions d'euros. La rémunération des Caisses Régionales s'est établie à 56,1 millions d'euros.

➤ **Convention assurances collectives**

Cette convention a pour objet la distribution et la gestion par les Caisses Régionales des contrats d'assurance collective de Groupama Vie.

Groupama SA, qui fournit un appui technique à Groupama Vie, est également partie à cette convention.

Au plan de la distribution, Groupama SA, par délégation de Groupama Vie, fixe les règles de commercialisation, de souscription et de tarification des produits ainsi que les documents contractuels et les supports de communication. Les Caisses Régionales sont en charge de la relation commerciale avec les clients.

Au plan de la gestion, les Caisses Régionales reçoivent une délégation couvrant l'ensemble des actes de gestion des contrats décès, dont la gestion médicale, à l'exception de certains actes qui, en raison de leur nature ou de leur montant, sont gérés directement par Groupama SA.

Les actes de gestion des contrats retraite et des garanties décès de ces contrats sont délégués à Groupama SA.

Groupama SA, par délégation de Groupama Vie, est habilitée à effectuer des contrôles sur place et sur pièces sur les conditions dans lesquelles la délégation de commercialisation et de gestion est exercée par les Caisses Régionales.

La distribution et la gestion des Caisses Régionales sont rémunérées selon plusieurs éléments : chargement sur primes, chargement sur encours pour certains produits, rémunération sur résultat net régional sur l'ensemble du risque décès visant à intéresser la Caisse Régionale à la qualité de sa gestion. Les Caisses Régionales bénéficient, à titre d'incitation au développement de l'assurance collective, d'une quote-part du résultat positif des contrats gérés au plan national en raison de leur nature.

Le chiffre d'affaires réalisé par Groupama Vie dans le cadre de cette convention s'est élevé au 30 juin 2009 à 20 millions d'euros. La rémunération des Caisses Régionales s'est établie à 3,8 millions d'euros.

Groupama Banque

Les relations entre Groupama Banque et les caisses régionales sont régies depuis le lancement de la banque fin 2002/début 2003 par des conventions bilatérales identiques qui se décomposent en deux éléments :

➤ **Convention générale de commercialisation et de gestion**

La convention générale définit les rôles respectifs de la banque et de la caisse régionale. Celle-ci reçoit mandat de Groupama Banque de diffuser son offre dans le cadre d'un mandat d'intermédiaire en opérations de banque définissant limitativement les opérations déléguées que la caisse est habilitée à accomplir. Les opérations déléguées sont des opérations de préparation ou d'accompagnement des opérations de banque, Groupama Banque ayant seule qualité pour effectuer les opérations de banque proprement dites.

Les caisses régionales souscrivent un certain nombre d'engagements visant à réaliser le plan de développement des activités bancaires de façon maîtrisée : mobiliser les effectifs nécessaires et assurer leur formation, appliquer la charte qualité, déployer un dispositif de contrôle interne ainsi qu'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, etc.

Cette convention d'une durée initiale de 5 ans est reconductible par périodes annuelles.

➤ **Convention annuelle de commercialisation et de gestion**

Cette convention vient compléter la convention générale sur les points nécessitant une actualisation périodique : objectifs annuels de production de la caisse régionale, rémunération, objectifs de qualité, etc. ...

Les caisses régionales sont rémunérées sur le produit net bancaire généré par les produits détenus par les clients diminué des coûts de traitement des moyens de paiement et d'une quote-part des coûts de distribution liés à la plate forme de vente à distance de la banque.

Le produit net bancaire réalisé par Groupama Banque dans le cadre de ces conventions s'est élevé au 1^{er} semestre 2009 à 18,6 millions d'euros. La rémunération des caisses régionales s'est établie à 2,7 millions d'euros.

Autres conventions

Les autres conventions conclues entre les filiales de Groupama SA et les caisses régionales dans les domaines de l'assistance, de la protection juridique, de l'épargne salariale et de la gestion d'actifs génèrent un chiffre d'affaires non significatif pour Groupama SA.

Facteurs de risque

Les principaux risques et incertitudes auxquels est soumis Groupama S.A sont détaillés dans le chapitre 4 du Document de Référence 2008 enregistré auprès de l'AMF le 14 avril 2009 sous le n° 09-017 et disponible sur le site de la société (www.groupama.com).

Cette description des principaux risques reste valable à la date de publication du présent Rapport pour l'appréciation des risques et incertitudes majeurs pouvant affecter le groupe sur la fin de l'exercice en cours et il n'est pas anticipé d'incertitudes ou de risques significatifs autres que ceux présentés dans le Document de Référence 2008.

Perspectives

Au cours du second semestre, le groupe devrait continuer à afficher une forte croissance de son chiffre d'affaires et une nouvelle amélioration de sa solvabilité.

Groupama entend poursuivre sa politique de croissance et d'amélioration de sa performance en France et en Europe ayant toujours pour ambition de figurer parmi les 10 premiers assureurs en Europe.

Etats financiers consolidés condensés
Normes IFRS

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	23
BILAN CONSOLIDÉ	24
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	26
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	27
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	28
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	31
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	32
1.1 FAITS MARQUANTS	32
1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	34
2. PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION	34
2.1. NOTE LIMINAIRE	34
2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES CONSOLIDÉS	35
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	36
3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS	39
3.1. ACTIFS INCORPORELS	39
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	40
3.3. DÉRIVÉS	44
3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	44
3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45
3.6 CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	45
3.7 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	45
3.8 CAPITAUX PROPRES	45
3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46
3.10 DETTES DE FINANCEMENT	47
3.11 OPERATIONS TECHNIQUES	47
3.12 IMPÔTS	52
3.13 INFORMATION SECTORIELLE	53
3.14 FRAIS PAR DESTINATION	53

4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	54
NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE	54
NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION	57
NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59
NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)	60
NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION	61
NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC	62
NOTE 7 - PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIETES NON CONSOLIDÉES	65
NOTE 8 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	65
NOTE 9 - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	66
NOTE 10 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	67
NOTE 11 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	68
NOTE 12 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	69
NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES	70
NOTE 14 - CREANCES NÉES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE	71
NOTE 15 - TRESORERIE	72
NOTE 16 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	73
NOTE 17 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	75
NOTE 18 - DETTES DE FINANCEMENT	76
NOTE 19 - PASSIFS TECHNIQUES	78
NOTE 20 - AUTRES DETTES	81
NOTE 21 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALE CATEGORIE	82
NOTE 22 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	84
NOTE 23 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	86
NOTE 24 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	86
NOTE 25 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	87
NOTE 26 - CHARGES DE FINANCEMENT	87
NOTE 27 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	88

AUTRES INFORMATIONS

	90
NOTE 28 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	90
NOTE 29 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE	93

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDE (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2009	31.12.2008
Écarts d'acquisition	Note 2	3 370	3 496
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	704	601
Actifs incorporels		4 074	4 098
Immobilier de placement hors UC	Note 4	3 305	3 240
Immobilier de placement en UC		112	120
Immobilier d'exploitation	Note 5	609	579
Placements financiers hors UC	Note 6	65 236	59 869
Placements financiers en UC	Note 8	3 350	3 340
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 9	237	281
Placements des activités d'assurance		72 849	67 430
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 10	4 034	3 303
Investissements dans les entreprises associées	Note 11	185	58
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 19	1 647	1 601
Autres immobilisations corporelles		188	178
Frais d'acquisition reportés		631	592
Participation aux bénéfices différée active	Note 12	1 480	1 611
Impôts différés actifs	Note 13	457	510
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	3 018	2 397
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		248	154
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		128	266
Autres créances		1 868	2 155
Autres actifs		8 017	7 863
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 15	1 225	1 297
TOTAL		92 031	85 650

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDE (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2009	31.12.2008
Capital		1 187	1 187
Réserve de réévaluation	Note 16	(1 183)	(1 349)
Autres réserves		3 549	3 366
Écarts de conversion		(286)	(298)
Résultat consolidé		166	273
Capitaux propres (part du groupe)		3 433	3 179
Intérêts minoritaires	Note 16	175	208
Capitaux propres totaux		3 608	3 387
Provisions pour risques et charges	Note 17	434	399
Dettes de financement	Note 18	3 458	3 285
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 19	45 880	44 126
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 19	22 098	21 723
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	4	6
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 10	3 723	2 979
Impôts différés passifs	Note 13	667	643
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		854	709
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 15	357	356
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		718	754
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		388	409
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		180	202
Instruments dérivés passifs	Note 9	112	47
Autres dettes	Note 20	9 550	6 626
Autres passifs		12 826	9 746
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0	0
TOTAL		92 031	85 650

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2009	30.06.2008
Primes émises	Note 21	8 213	7 530
Variation des primes non acquises		(917)	(897)
Primes acquises		7 296	6 632
Produit net bancaire, net du coût du risque		113	95
Produits des placements	Note 22	1 600	1 688
Charges des placements	Note 22	(406)	(415)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	Note 22	111	400
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	Note 22	13	(372)
Variation des dépréciations sur placements	Note 22	(8)	(21)
Produits des placements nets de charges		1 310	1 279
Total des produits des activités ordinaires		8 719	8 006
Charges des prestations des contrats	Note 23	(6 629)	(5 755)
Produits sur cession en réassurance	Note 24	344	128
Charges sur cession en réassurance	Note 24	(433)	(375)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(6 718)	(6 002)
Charges d'exploitation bancaire		(108)	(95)
Frais d'acquisition des contrats		(894)	(850)
Frais d'administration		(504)	(448)
Autres produits et charges opérationnels courants		(182)	(138)
Total autres produits et charges courants		(8 406)	(7 533)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		313	474
Autres produits et charges opérationnels	Note 25	(117)	(35)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		197	439
Charges de financement	Note 26	(64)	(57)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 11	5	1
Impôts sur les résultats	Note 27	47	(84)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		186	298
dont Intérêts minoritaires	Note 16	19	19
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		166	279

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
 (en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008		
	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de l'exercice	166	19	186	279	19	298
Variation des écarts de conversion	12		12	(68)	(2)	(70)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	141	(1)	140	(4 431)	(15)	(4 446)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(15)	(6)	(21)	77	10	87
Variation des gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(20)		(20)	(4)		(4)
Variation de la comptabilité reflet	108	1	109	2 851	11	2 862
Variation des impôts différés	(68)		(68)	(76)	1	(75)
Autres	3	1	4	6	1	7
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	161	(5)	156	(1 645)	6	(1 639)
Résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	327	14	342	(1 366)	25	(1 341)

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve de plus et moins values latentes des actifs disponibles à la vente, nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2008	1 187	273	1 000	2 366	(1 349)	(298)	3 179	208	3 387
Affectation du résultat 2008		(273)		273			0		0
Dividendes				(73)			(73)	(48)	(121)
Variation de capital							0	7	7
Regroupement d'entreprises							0	(6)	(6)
Incidence des opérations avec les actionnaires	0	(273)	0	200	0	0	(73)	(47)	(120)
Écarts de conversion						12	12		12
Actifs disponibles à la vente					141		141	(1)	140
Comptabilité reflet					108		108	1	109
Impôts différés					(68)		(68)		(68)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(20)			(20)		(20)
Autres				3	(15)		(12)	(5)	(17)
Résultat de l'exercice		166					166	19	185
Total des produits et charges reconnus sur la période	0	166	0	(17)	166	12	327	14	341
Total des mouvements sur la période	0	(107)	0	183	166	12	254	(33)	221
Capitaux propres au 30/06/2009	1 187	166	1 000	2 549	(1 183)	(286)	3 433	175	3 608

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2007	1 187	793	1 000	1 746	1 191	1	5 918	262	6 180
Affectation du résultat 2007		(793)		793			0		0
Dividendes				(196)			(196)	(57)	(253)
Variation de capital							0	11	11
Regroupement d'entreprises							0	(14)	(14)
Incidence des opérations avec les actionnaires	0	(793)	0	597	0	0	(196)	(60)	(256)
Écarts de conversion						(299)	(299)	(3)	(302)
Actifs disponibles à la vente					(6 010)		(6 010)	(13)	(6 023)
Comptabilité reflet					3 750		3 750	10	3 760
Impôts différés				(6)	(217)		(223)	1	(222)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				15			15		15
Autres				14	(63)		(49)	(31)	(80)
Résultat de l'exercice		273					273	42	315
Total des produits et charges reconnus sur la période	0	273	0	23	(2 540)	(299)	(2 543)	6	(2 537)
Total des mouvements sur la période	0	(520)	0	620	(2 540)	(299)	(2 739)	(54)	(2 793)
Capitaux propres au 31/12/2008	1 187	273	1 000	2 366	(1 349)	(298)	3 179	208	3 387

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2007	1 187	793	1 000	1 746	1 191	1	5 918	262	6 180
Affectation du résultat 2007		(793)		793				0	
Dividendes				(176)			(176)	(49)	(225)
Variation de capital							0	1	1
Regroupement d'entreprises							0	(3)	(3)
Incidence des opérations avec les actionnaires	0	(793)	0	617	0	0	(176)	(51)	(227)
Écarts de conversion						(68)	(68)	(2)	(70)
Actifs disponibles à la vente					(4 431)		(4 431)	(15)	(4 446)
Comptabilité reflet					2 851		2 851	11	2 862
Impôts différés				(4)	(72)		(76)	1	(75)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(4)			(4)		(4)
Autres				6	77		83	11	94
Résultat de l'exercice		279					279	19	298
Total des produits et charges reconnus sur la période	0	279	0	(2)	(1 575)	(68)	(1 366)	25	(1 341)
Total des mouvements sur la période	0	(514)	0	615	(1 575)	(68)	(1 542)	(26)	(1 568)
Capitaux propres au 30/06/2008	1 187	279	1 000	2 361	(384)	(67)	4 376	236	4 612

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2009	30.06.2008
Résultat opérationnel avant impôt	197	438
Plus ou moins-values de cession des placements	49	(408)
Dotations nettes aux amortissements	139	129
Variation des frais d'acquisition reportés	(41)	(46)
Variation des dépréciations	(129)	(7)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	2 284	1 750
Dotations nettes aux autres provisions	3	(181)
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésor)	(13)	161
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
Corrections des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 292	1 398
Variation des créances et dettes d'exploitation	(604)	(419)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(14)	(28)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	3 110	774
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(94)	35
Impôts nets décaissés	128	(60)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 015	2 138
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		(37)
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	(37)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(4 796)	(1 464)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(94)	(151)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	(9)	(6)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(4 899)	(1 621)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(209)	(86)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(209)	(86)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(5 108)	(1 744)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	7	1
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés	(122)	(225)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(115)	(224)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	160	145
Intérêts payés sur dettes de financement	(63)	(57)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	97	88
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(18)	(136)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 277	713
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 015	2 138
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(5 108)	(1 744)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(18)	(136)
Effet des variations de change sur la trésorerie	12	(25)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	1 178	946
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 297	
Caisse, banque centrale et CCP	339	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(359)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2009	1 277	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 226	
Caisse, banque centrale et CCP	312	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(360)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2009	1 178	

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
FORMAT CONDENSÉ**

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 FAITS MARQUANTS

DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Accord de bancassurance entre Groupama et Bancaja en Espagne

Groupama et Bancaja ont signé un accord de bancassurance d'une durée de 10 ans portant sur les contrats d'assurance multirisque habitation distribués par le réseau de Bancaja, confortant ainsi un partenariat initié en 2001.

Fondée en 1878 dans la région de Valence, Bancaja est la 3ème caisse d'épargne espagnole et le 6ème établissement financier du pays. Avec plus de 8.000 collaborateurs et un réseau de 1.561 succursales bancaires réparties sur l'ensemble du territoire espagnol, Bancaja dispose d'un portefeuille de 2,8 millions de clients.

Ce partenariat exclusif d'une durée de 10 ans permet à Groupama de renforcer ses positions sur le marché espagnol, où le secteur de la bancassurance est en pleine expansion.

Développement d'Amaguiz

Amaline, la filiale d'assurance directe de Groupama, lancée mi-2008, qui distribue des contrats d'assurance sous la marque Amaguiz affiche des résultats sensiblement supérieurs aux objectifs fixés pour 2009.

Fin décembre 2008, amaguiz comptait 6 200 contrats d'assurance dans son portefeuille.

Fin juin 2009 le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 25 192. Ce résultat surperforme les objectifs dans la mesure où le plan d'affaires prévoyait 15 000 contrats au 31 décembre 2009.

Fort de ce succès et de sa capacité innovante, Amaline a lancé en Avril 2009 un produit MRH en ligne.

Partenariat La Banque Postale

Le 20 juin 2008, La Banque Postale initiait une consultation en vue de choisir son partenaire en assurance dommages.

À l'issue d'un processus détaillé reposant sur une analyse multicritères industrielle, financière et juridique, La Banque Postale, lors de son Conseil de Surveillance du 11 mars 2009, a décidé d'entrer en négociation exclusive avec Groupama. La conclusion des accords définitifs est en cours de finalisation.

Ce partenariat se traduira par la création d'une co-entreprise spécialisée dans l'assurance dommages, dont La Banque Postale sera l'actionnaire majoritaire.

Ouverture d'un bureau de représentation à Beijing

Groupama a reçu l'autorisation d'ouvrir un bureau de représentation à Beijing en vue d'obtenir une licence pour exercer l'activité d'assurance vie en Chine.

L'autorisation a été notifiée officiellement par la Commission chinoise de régulation du secteur de l'assurance (CIRC) le 30 décembre 2008.

ORGANISATION DU GROUPE

Fusion des filiales hongroises

Le 16 février 2009, les autorités de contrôle hongroises (PZSAF) ont donné leur accord au processus de fusion des filiales Groupama Biztosito et OTP Garancia, dont les principaux « chantiers » sont déjà engagés. La fusion effective a eu lieu le 31 mars 2009. La nouvelle société a pris la dénomination de Groupama Garancia Biztosito le 6 avril 2009.

Autorisation relative aux fusions des filiales italiennes

L'organisme de surveillance de l'assurance en Italie, l'ISVAP a donné son accord le 18 mai 2009 à la fusion des filiales italiennes Groupama Assicurazioni et Nuova Tirrena,.

La fusion effective devrait intervenir le 1er novembre 2009.

Fusion en Roumanie : Le CSA a approuvé le projet de fusion Groupama Asigurări

Lors de sa réunion du 16 juin 2009, le Conseil de la CSA, Commission de Supervision des Assurances, a approuvé le projet de Groupama de créer un nouvel acteur de poids sur le marché roumain de l'assurance : Groupama Asigurări. Groupama Asigurări, la nouvelle marque du groupe en Roumanie, sera lancée sur le marché fin septembre

Le projet présenté à la CSA comprend la fusion d'Asiban et de BT Asigurări, ainsi que la création d'une compagnie dotée d'une nouvelle structure d'organisation et de gestion. L'intégration d'OTP Garancia au sein de cette nouvelle compagnie se déroulera progressivement, avec dans un premier temps l'absorption du département force de vente, puis la fusion proprement dite, qui devrait être achevée courant 2010.

AUTRES ÉLÉMENTS**Tempêtes**

L'Europe du Sud-Ouest (Sud-Ouest de la France et Nord de l'Espagne) a été marquée par une tempête d'ampleur exceptionnelle Klaus le 24 janvier 2009 et l'Europe du Nord Ouest par une tempête d'ampleur moindre Quinten les 9 et 10 février 2009.

Groupama a mis en place son dispositif de crise dès que les menaces météorologiques étaient avérées permettant ainsi de mobiliser ses équipes pour répondre dans les meilleurs délais aux attentes de ses clients et sociétaires.

Le coût de ces tempêtes pour le groupe s'est élevé à 363 millions d'euros avant réassurance. Les réassureurs externes supportent 121 millions d'euros dans le coût de ces événements.

Au net d'impôt, l'estimation du coût final pour le groupe s'élève à 135 millions d'euros.

Notation

Le 29 juin 2009, Standard & Poor's a révisé la note de Groupama S.A. à « A » assortie d'une perspective négative. Cette note est liée au contexte financier international qui pèse sur la solvabilité du secteur et sa capacité bénéficiaire future. La perspective est liée à l'incertitude que l'environnement externe des marchés financiers mais aussi le contexte assurantiel peut faire peser sur la solvabilité du groupe.

TSR Groupama SA : décision sur les TSR 1999/2029

Émetteur de quatre instruments de dette subordonnée, Groupama SA a notamment émis en 1999 deux titres subordonnés remboursables (TSR), sous les codes ISIN FR0000495665 et FR0000495657, avec une première date de remboursement anticipé prévue le 22 juillet 2009. Les deux autres émissions sont plus récentes et sont à durée indéterminée.

Groupama SA juge inopportun d'exercer aujourd'hui cette option de remboursement anticipé.

Néanmoins, prenant acte de l'amélioration récente des marchés financiers, Groupama SA étudie toutes les solutions alternatives permettant de répondre aux attentes des investisseurs.

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Partenariat avec le groupe Pro BTP en Assurance Santé

Groupama et le groupe Pro BTP ont créé le 10 juillet 2009 une structure commune pour leurs assurés santé.

Groupama et le groupe Pro BTP ont signé un protocole concrétisant leur intention de devenir partenaires afin d'améliorer les services proposés à leurs assurés. Ils créeront début 2010 une structure commune dédiée au pilotage de réseaux de professionnels de santé.

Fusion des activités bancaires en France

Le comité des établissements de crédit (CECEI) a donné son accord à la fusion envisagée entre Groupama Banque et Banque Finama le 24 juillet 2009. Cette opération permettra de réunir dans un même établissement l'ensemble des activités bancaires du groupe en France ce qui permettra de disposer d'une offre de services plus complète au sein d'un même établissement et de dégager des synergies de coûts tout en optimisant la qualité du contrôle des opérations.

2. PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2009 est la suivante :

- 90,91% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,10% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama S.A. intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama S.A. et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par un traité de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA. Ce traité, signé en décembre 2003 au titre des activités reprises par Groupama SA lors de l'apport de l'activité de réassurance des caisses régionales que lui a consenti la C.C.A.M.A. rétroactivement au 1^{er} janvier 2003, s'est substitué au règlement général de réassurance qui régissait auparavant les liens de réassurance interne entre les caisses régionales et la C.C.A.M.A.
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).

2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 30 juin 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 26 août 2009.

Pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés, les comptes de chaque entité du périmètre de consolidation sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2009 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA SA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2009.

Les normes et interprétations non appliquées par anticipation sont jugées sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe. Elles sont reprises ci-dessous :

- IFRS 3 révisée : Regroupements d'entreprises,
- IAS 27 révisée : Etats financiers consolidés et individuels,
- IFRIC 15 : Accords de construction immobilière,
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de consolidation sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- L'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- L'évaluation des provisions techniques (note 3.11),
- L'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- L'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides, ainsi que le caractère durable ou non d'éventuelles provisions pour dépréciation de certains de ces actifs (note 3.2.1),
- La reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (note 3.11.2.b) et des impôts différés (note 3.12),
- La détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.9).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors que sa consolidation, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être consolidée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan consolidé, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois, le contrôle est présumé pour les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise consolidante**

L'entreprise consolidante est celle qui contrôle exclusivement ou conjointement d'autres entreprises quelle que soit leur forme ou qui exerce sur elles une influence notable.

➤ **Entités contrôlées de manière exclusive**

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Coentreprises**

Lorsqu'une entité est contrôlée conjointement, celle-ci est consolidée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Ses actifs, passifs, produits et charges sont regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers consolidés de l'entité consolidante. Le contrôle conjoint est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

➤ **Entreprises contrôlées de fait**

Lorsque le groupe considère qu'il dispose du contrôle de fait d'une entité, celui-ci peut être amené à appliquer la méthode de l'intégration globale pour consolider cette société malgré un taux de détention inférieur au seuil de 50%.

Le contrôle de fait peut être présumé dès lors que certains des critères suivants sont respectés :

- Le groupe est l'actionnaire le plus important de la société,
- Les autres actionnaires ne détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, un nombre d'actions et de droits de vote supérieur à celui du groupe,
- Le groupe exerce une influence notable sur la société,
- Le groupe dispose du pouvoir d'influer sur les politiques financières et opérationnelles de la société,
- Le groupe dispose du pouvoir de nommer ou faire nommer les dirigeants de la société.

➤ **Entreprises associées**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité consolidante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité consolidante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excèdent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres consolidés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre de consolidation sont décrites dans la note 29 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes consolidés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, rattachement des charges aux produits, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés consolidées par GROUPAMA SA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan consolidé (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecart d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel résulte du prix payé au delà de l'actif net consolidé IFRS à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 (juste valeur des actifs et des passifs acquis).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. La reconnaissance de cette option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat. Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel au gré du détenteur de l'option, celle-ci est comptabilisée en dette en conformité avec IAS 32.

En contrepartie de la dette, égale au prix de l'option (valeur de la part), un impact sur les intérêts minoritaires est enregistré ainsi qu'un complément comptabilisé en écart d'acquisition.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date de clôture, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Pour les instruments de dette, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, une dépréciation est présumée dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté, ou ;
- une forte décote est observée à la date d'arrêté.

Les seuils de ces critères de décote permanente ou de décote par rapport au cours en date d'arrêté, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 lors de la mise en place des IFRS, s'apprécient en fonction de la volatilité des marchés financiers :

- lorsque la volatilité est inférieure à 15 %, ces seuils sont respectivement de 20 % et de 30 %,
- lorsque la volatilité est comprise entre 15 % inclus et 20 %, ces seuils sont respectivement de 25 % et 35 %,
- lorsque la volatilité est comprise entre 20 % inclus et 25 %, ces seuils sont respectivement de 30 % et 40 %,
- lorsque la volatilité est comprise entre 25 % inclus et 40 %, ces seuils sont de 35 % et 45 %,
- lorsque la volatilité est supérieure ou égale à 40 %, ces seuils sont de 40 % et 50 %.

Certaines valeurs, en particulier les titres de participation considérés comme stratégiques peuvent, en outre, faire l'objet d'une appréciation particulière quant au caractère permanent de la perte de valeur.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, l'appréciation du caractère provisionnable peut être effectuée sur la base d'un prix de revient groupe.

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

Pour les placements classés en actifs disponibles à la vente, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une dépréciation intervient, les moins values latentes constatées en capitaux propres sont transférées en résultat.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie, celles constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti. Ils sont évalués selon l'approche par composants.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos- couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Évaluation

Le coût amorti de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût amorti de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DÉRIVÉS

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan au coût à l'origine et sont ultérieurement revalorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût amorti. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.6 CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en autres dettes à la juste valeur en contrepartie des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.7 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent notamment aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

3.8 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ **Autres réserves**

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type TSS dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres.

➤ **Écarts de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.6).

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

• **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres, en application de l'option Sorie.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.10 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

➤ Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.11 OPERATIONS TECHNIQUES

3.11.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.11.2.c).

➤ Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 3.11.3.

3.11.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.

❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires, en respectant les minima réglementaire et contractuel, sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. La marge financière résultant de cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ **Application de la comptabilité reflet**

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.11.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.11.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.11.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.11.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.12 IMPÔTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires. Par ailleurs, la réserve de capitalisation est intégrée dans la base de calcul de l'impôt différé.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du groupe (ou directeur général du groupe) en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 10.1; 10.2 et 21.2) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance Vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « private equity » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA. »

3.14 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 - INFORMATION SECTORIELLE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008		
	France	International	Total	France	International	Total
Primes acquises	5 288	2 008	7 296	4 871	1 761	6 632
Produit net bancaire, net du coût du risque	113		113	95		95
Produits des placements	1 365	234	1 600	1 479	209	1 688
Charges des placements	(378)	(28)	(406)	(393)	(22)	(415)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	87	25	111	395	5	400
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1)	15	13	(369)	(3)	(372)
Variation des dépréciations sur placements	(1)	(6)	(8)	7	(28)	(21)
Total des produits des activités ordinaires	6 472	2 247	8 719	6 085	1 921	8 007
Charges des prestations des contrats	(5 065)	(1 564)	(6 629)	(4 440)	(1 316)	(5 755)
Produits sur cession en réassurance	294	50	344	87	41	128
Charges sur cession en réassurance	(318)	(116)	(433)	(295)	(80)	(375)
Charges d'exploitation bancaire	(108)		(108)	(95)		(95)
Frais d'acquisition des contrats	(536)	(358)	(894)	(531)	(319)	(850)
Frais d'administration	(368)	(136)	(504)	(332)	(116)	(448)
Autres produits et charges opérationnels courants	(164)	(18)	(182)	(139)	1	(138)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	209	105	314	341	133	474
Autres produits et charges opérationnels	(49)	(68)	(117)	(7)	(29)	(35)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	160	37	197	334	105	439
Charges de financement	(63)	(1)	(64)	(56)	(1)	(57)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1	4	5		1	1
Impôts sur les résultats	(23)	71	48	(76)	(8)	(84)
Résultat net de l'ensemble combiné	75	111	186	202	96	298
dont Intérêts minoritaires	18	1	19	19	1	19
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	56	110	166	183	96	279

NOTE 1.2 - INFORMATION SECTORIELLE – COMPTE DE RESULTAT (DETAIL PAR ACTIVITE)

En millions d'euros	30.06.2009									
	France					International				TOTAL
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Banque	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Holding	Total	
Primes acquises	3 323	1 965			5 288	602	1 406		2 008	7 296
Produit net bancaire, net du coût du risque			113		113				0	113
Produits des placements	1 098	260		7	1 365	122	110	2	234	1 600
Charges des placements	(252)	(115)		(11)	(378)	(9)	(18)	(1)	(28)	(406)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et	89	(2)			87	14	11		25	113
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(10)	7		2	(1)	12	3		15	13
Variation des dépréciations sur placements		(1)			(1)	(4)	(2)		(6)	(8)
Total des produits des activités ordinaires	4 248	2 114	113	(2)	6 472	737	1 510	1	2 248	8 719
Charges des prestations des contrats	(3 466)	(1 599)			(5 065)	(577)	(987)		(1 564)	(6 629)
Produits sur cession en réassurance	28	266			294	12	38		50	344
Charges sur cession en réassurance	(27)	(291)			(318)	(13)	(103)		(116)	(433)
Charges d'exploitation bancaire			(108)		(108)				0	(108)
Frais d'acquisition des contrats	(246)	(290)			(536)	(69)	(289)		(358)	(894)
Frais d'administration	(177)	(191)			(368)	(36)	(100)		(136)	(504)
Autres produits et charges opérationnels courants	(37)	(64)	5	(68)	(164)	(3)	(13)	(2)	(18)	(182)
Résultat Opérationnel Courant	323	(55)	10	(70)	209	50	56	(1)	105	314
Autres produits et charges opérationnels	(4)	(31)		(14)	(49)	(11)	(57)		(68)	(117)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	319	(86)	10	(84)	160	39	(1)	(1)	37	197
Charges de financement	(4)	(14)		(45)	(63)			(1)	(1)	(64)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2	(1)			1		4		4	5
Impôts sur les résultats	(87)	35		29	(23)	(9)	80		71	48
Résultat net de l'ensemble consolidé	230	(66)	10	(99)	75	30	83	(2)	111	186
dont Intérêts minoritaires	4	14			18		1		1	19
dont RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	227	(82)	10	(99)	56	30	82	(2)	110	166

En millions d'euros	30.06.2008									
	France					International				TOTAL
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Banque	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Holding	Total	
Primes acquises	2 934	1 937			4 871	527	1 234		1 761	6 632
Produit net bancaire, net du coût du risque			95		95				0	95
Produits des placements	1 197	235		47	1 479	95	111	3	209	1 688
Charges des placements	(233)	(103)		(57)	(393)	(8)	(12)	(2)	(22)	(415)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et	358	39		(2)	395	4	1		5	400
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(367)	(9)		7	(369)	(16)	13		(3)	(372)
Variation des dépréciations sur placements	(1)	8			7	(13)	(15)		(28)	(21)
Total des produits des activités ordinaires	3 888	2 107	95	(5)	6 085	588	1 332	1	1 921	8 007
Charges des prestations des contrats	(3 198)	(1 242)			(4 440)	(469)	(847)		(1 316)	(5 755)
Produits sur cession en réassurance	23	64			87	14	27		41	128
Charges sur cession en réassurance	(25)	(270)			(295)	(17)	(63)		(80)	(375)
Charges d'exploitation bancaire			(95)		(95)				0	(95)
Frais d'acquisition des contrats	(239)	(292)			(531)	(70)	(249)		(319)	(850)
Frais d'administration	(150)	(182)			(332)	(32)	(84)		(116)	(448)
Autres produits et charges opérationnels courants	(47)	(43)	5	(54)	(139)		3	(2)	1	(138)
Résultat Opérationnel Courant	252	142	6	(59)	341	14	119	(1)	133	474
Autres produits et charges opérationnels	13	(5)		(15)	(7)	(7)	(22)		(29)	(35)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	265	137	6	(74)	334	7	97	(2)	104	439
Charges de financement	(5)	(16)		(35)	(56)			(1)	(1)	(57)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées					0		1		1	1
Impôts sur les résultats	(76)	(39)	(8)	47	(76)	1	(11)	2	(8)	(84)
Résultat net de l'ensemble consolidé	184	82	(2)	(62)	202	8	87	(1)	96	298
dont Intérêts minoritaires	4	15			19	1			1	20
dont RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	180	67	(2)	(62)	183	9	87	(1)	96	279

NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 705	(43)	(166)	3 497	2 601
Pays de l'Europe Centrale et Orientale					848
Turquie					152
France					78
Tunisie					33
Royaume-Uni					17
Entrées de périmètre					1 128
Sorties de périmètre					
France	(44)	24		(20)	18
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	(14)		(26)	(40)	(10)
Turquie	1		(2)	(0)	(27)
Royaume-Uni	(6)		15	9	(43)
Italie					(171)
Espagne	(41)			(41)	
Tunisie	(34)		1	(33)	
Autres mouvements de l'exercice	(138)	24	(11)	(126)	(233)
Valeur à la clôture	3 567	(19)	(177)	3 371	3 497

La valeur brute présentée dans le tableau ci-dessus est diminuée :

- des amortissements cumulés en normes françaises (règlement CRC n°2005.05) au 31 décembre 2003 pour un montant de 530 millions d'euros, et
- des impacts de la mise en application des normes IFRS au 1er janvier 2004, soit une réduction de valeur de 446 millions d'euros.

Elle correspond à la rupture des conditions d'équilibre des tests « d'impairment ». Cette rupture résulte de la reconnaissance dans la situation nette IFRS de produits antérieurement considérés non encore acquis comptablement dans le cadre de l'ancien référentiel (latent revenant à l'actionnaire, provisions d'égalisation, créances d'impôt...). La mise en cohérence des flux futurs avec les éléments de marge déjà comptabilisés en situation nette IFRS, a entraîné une dépréciation mécanique d'une partie de l'actif incorporel inscrit au bilan dans le cadre de l'ancien référentiel.

Autres mouvements de l'exercice :

France :

Dans le cadre de l'acquisition de la société Groupama Transport, le protocole transactionnel prévoit le versement d'une partie du prix de vente sous forme conditionnelle, établi selon la réalisation de certains indicateurs de performance. Ainsi, au cours de l'exercice, un complément de prix a été versé pour un montant de 56 millions d'euros.

L'écart d'acquisition reconnu suite à la prise d'intérêt dans le capital de Cegid a été reclassé avec la juste valeur des titres acquis. Il figure désormais au poste des investissements dans les entreprises associées (Note 11 des états financiers).

Le montant transféré représente un montant de 101 millions d'euros en valeur brute et une dépréciation pour perte de la valeur de 24 millions d'euros.

Tunisie :

L'écart d'acquisition reconnu suite à la prise d'intérêt de 35% du capital de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR) a été reclassé avec la juste valeur des titres acquis. Il figure désormais au poste des investissements dans les entreprises associées (Note 11 des états financiers).

Le montant transféré représente un montant en valeur brute de 34 millions d'euros et un écart de conversion de -1 million d'euros.

Hongrie :

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de la société Groupama Garancia Biztosito (anciennement dénommée OTP Garancia Hongrie), les actifs et passifs de la société ont été évalués à leur juste valeur. Cela a conduit le groupe à enregistrer des actifs incorporels amortissables et à revoir l'évaluation de certains actifs et passifs qui avaient été évalués de manière provisoire dans les comptes au 31 décembre 2008.

Les valeurs incorporelles ainsi reconnues sont amorties sur leur durée de vie estimée, selon le rythme d'apparition des marges actualisées.

Ces enregistrements comptables génèrent notamment une baisse de l'écart d'acquisition en Hongrie de 49,3 millions d'euros en contre partie d'une valeur de portefeuille brute de 61,6 millions d'euros et de 49,3 millions d'euros nets d'impôt différé (au cours d'acquisition).

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe dispose d'un délai de 12 mois suivant l'acquisition pour affecter le prix d'acquisition payé à la juste valeur des actifs et passifs acquis et, notamment des valeurs de portefeuille, soit en pratique jusqu'à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.

Espagne:

Le montant de l'écart d'acquisition de la société Plus Ultra Generales en Espagne a fait l'objet d'une minoration au cours de l'exercice pour un montant de 41 millions d'euros. Ce mouvement résulte de la confirmation d'une économie d'impôt future relative à l'amortissement du fonds de commerce pratiqué par la filiale dans ses comptes sociaux.

Au cas particulier d'actifs d'impôts différés non reconnus après l'achèvement de la période de comptabilisation initiale, la norme IFRS 3 permet de soustraire ce montant de l'écart d'acquisition initialement constaté par le groupe.

Royaume-Uni :

Les prix d'acquisition des cabinets de courtage acquis au cours de l'exercice 2007 (Bollington Ltd et Lark Insurance Broking Group) sont constitués d'options de vente inconditionnelles accordées aux vendeurs. La valorisation de ces options est assise sur les performances financières réalisées par ces cabinets postérieurement à leur intégration au groupe.

Au 30 juin 2009, l'évaluation des options a été révisée, générant ainsi une diminution du complément de prix à verser aux vendeurs pour un montant de 6 millions d'euros.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1^{er} semestre 2009, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	517	587	1 104	218	560	778
Augmentation	112	59	171		126	126
Diminution		(17)	(17)		(99)	(99)
Ecart de conversion	9		9	(44)	(5)	(49)
Variation de périmètre		4	4	343	5	348
Valeur brute à la clôture	638	633	1 271	517	587	1 104
Amortissements cumulés à l'ouverture	(79)	(406)	(485)	(45)	(393)	(438)
Augmentation	(28)	(37)	(65)	(21)	(76)	(97)
Diminution		4	4		60	60
Ecart de conversion	(3)	(1)	(4)	9	3	12
Variation de périmètre				(22)		(22)
Amortissements cumulés à la clôture	(110)	(440)	(550)	(79)	(406)	(485)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(12)	(5)	(17)	(12)	(7)	(19)
Dépréciation durable comptabilisée	(1)		(1)			
Dépréciation durable reprise					2	2
Ecart de conversion						
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(13)	(5)	(18)	(12)	(5)	(17)
Valeur nette à l'ouverture	426	176	602	161	160	321
Valeur nette à la clôture	515	188	703	426	176	602

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. L'augmentation de ce poste au cours de l'exercice en valeur brute est principalement liée à la reconnaissance de valeurs incorporelles dans le cadre des opérations d'acquisition. Lors de la revue des actifs et passifs à leur juste valeur, le groupe a identifié une valeur de portefeuille relative aux contrats acquis pour un montant de 55 millions d'euros en Hongrie. Ce montant a fait l'objet d'un amortissement de 8 millions d'euros au cours de l'exercice.

Groupama Seguros a signé un accord de bancassurance avec Bancaja qui a généré un actif incorporel de 60 millions d'euros. Cet actif sera amorti sur la durée de vie du contrat.

La charge d'amortissement de ces valeurs de portefeuille au cours de l'exercice représente une charge de 28 millions d'euros au 30 juin 2009.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	3 540	457	3 997	3 640	456	4 096
Acquisitions	104	7	111	169	11	180
Entrées de périmètre				1		1
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	10		10	21		21
Transfert de/vers les immeubles en UC				(99)		(99)
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	1		1	(72)		(72)
Ecart de conversion				(4)		(4)
Cessions	(18)	(9)	(27)	(116)	(10)	(126)
Valeur brute à la clôture	3 637	455	4 092	3 540	457	3 997
Amortissements cumulés à l'ouverture	(750)		(750)	(735)		(735)
Augmentation	(38)		(38)	(61)		(61)
Entrées de périmètre						0
Transfert de/vers les immeubles en UC				19		19
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				12		12
Diminution	8		8	15		15
Amortissements cumulés à la clôture	(780)		(780)	(750)		(750)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(7)		(7)	(4)		(4)
Dépréciation durable comptabilisée				(3)		(3)
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise	1		1			
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(6)		(6)	(7)		(7)
Valeur nette à l'ouverture	2 783	457	3 240	2 901	456	3 357
Valeur nette à la clôture	2 851	455	3 306	2 783	457	3 240
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 200	758	6 958	6 312	760	7 072
Plus-values latentes	3 349	303	3 652	3 529	303	3 832

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en Assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires (notamment Silic) ainsi qu'à des impositions.

Les acquisitions effectuées au cours du 1^{er} semestre 2009 concernent principalement la société Silic qui a procédé à des mises en exploitation de locaux pour un montant de 95 millions d'euros.

NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	671	13	685	345	12	357
Acquisitions	3		3	137	2	139
Entrées de périmètre				50		50
Production immobilisée de l'exercice	42		42	78	(1)	77
Transfert de/vers les immeubles de placement	(1)		(1)	72		72
Ecart de conversion	(1)		(1)	(8)		(8)
Cessions	(11)		(11)	(3)		(3)
Valeur brute à la clôture	703	13	717	671	13	685
Amortissements cumulés à l'ouverture	(105)	0	(105)	(83)		(83)
Augmentation	(5)		(5)	(10)		(10)
Entrées de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement				(12)		(12)
Diminution	3		3	1		1
Amortissements cumulés à la clôture	(107)	0	(107)	(105)		(105)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	0	0	0	(1)		(1)
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise				1		1
Dépréciation durable cumulée à la clôture	0	0	0			
Valeur nette à l'ouverture	566	13	579	261	12	273
Valeur nette à la clôture	596	13	609	566	13	579
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	902	15	917	894	15	910
Plus-values latentes	306	2	308	329	2	330

NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	64 526	59 087
Actifs évalués au coût amorti	710	782
Total placements financiers hors UC	65 236	59 869

Le total des placements au 30 juin 2009 s'élève à 65 236 millions d'euros et présente une augmentation de 5 367 millions d'euros. Cette évolution est en lien avec la croissance de l'activité du 1^{er} semestre.

Le montant des placements mis en pension s'élève à 6 113 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 4 392 millions d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 6.1 - PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Coût amorti net	Juste valeur ^(a)	Plus ou moins-values latentes	Coût amorti net	Juste valeur ^(a)	Plus ou moins-values latentes
Actifs disponibles à la vente						
Actions	11 599	9 226	(2 373)	11 131	8 059	(3 072)
Obligations	41 984	41 288	(696)	40 334	40 212	(122)
Autres	12	12		29	14	(15)
Total actifs disponibles à la vente	53 595	50 526	(3 069)	51 494	48 285	(3 209)
Actifs de transaction						
Actions classées en "trading"	5 220	5 220		2 509	2 509	
Actions classées en "held for trading"	5 541	5 541		1 487	1 487	
Obligations classées en "trading"	110	110		109	109	
Obligations classées en "held for trading"	3 097	3 097		5 120	5 120	
Autres titres classés en "trading"				1 548	1 548	
Autres titres classés en "held for trading"	31	31		29	29	
Total actifs de transaction	13 999	13 999		10 802	10 802	
Total placements évalués à la juste valeur	67 594	64 525	(3 069)	62 296	59 087	(3 209)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 30 juin 2009, les plus et moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à (3 069) millions d'euros et (193) millions d'euros contre (3 209) millions d'euros et (192) millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le recul des moins values latentes par rapport au 31 décembre 2008 s'explique principalement par l'évolution des indices boursiers pour la poche actions (notamment sur les titres stratégiques qui ont « surperformé » ces indices). A contrario, l'évolution du taux du marché obligataire a pesé sur les moins-values latentes.

Conformément aux principes comptables du groupe et compte tenu d'une volatilité des marchés financiers comprise entre 25% et 40%, ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation, les titres de capitaux propres pour lesquels la décote constatée à la date d'arrêté est supérieure à 45% ou ceux pour lesquels la décote permanente sur une période de six mois consécutifs a été supérieure à 35%.

Le groupe a enregistré au 30 juin 2009 sur ses placements financiers évalués à la juste valeur une charge de dépréciation à caractère durable de 8 millions d'euros. Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 282 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 421 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette baisse s'explique par des reprises de provision sur titres cédés. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs d'assurance représentent 0,4 % des placements du groupe.

Les placements valorisés selon un modèle s'élèvent à 1 777 millions d'euros au 30 juin 2009. Sur les titres en direct, le groupe ne détient pas de lignes de titres significatives valorisées selon un modèle. S'agissant des actifs détenus au sein des portefeuilles d'OPCVM valorisés selon une méthodologie « mark to model », ceux-ci s'établissent à 1 390 millions d'euros au 30 juin 2009 (contre 2 401 millions d'euros au 31 décembre 2008). Cette modélisation s'appuie essentiellement sur des données observables. Ces actifs sont principalement constitués de titres obligataires à coupon variable indexés sur l'EURIBOR dont les marchés sont jugés peu liquides au 30 juin 2009 (faiblesse des transactions sur le marché secondaire dont les prix ne sont pas nécessairement représentatifs de la juste valeur).

Le groupe estime par conséquent que son exposition à la crise de liquidité sur les marchés financiers est très réduite.

Dans le but d'optimiser le rendement de ses actifs financiers, le groupe a poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2009 son activité de mises en pension de titres obligataires. Ces opérations de mise en pension sont pratiquées sous 2 formes distinctes :

- Des mises en pension d'investissement : Au 30 juin 2009, le montant concerné est de 5 357 millions d'euros. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques. Ces fonds sont exclusivement constitués de titres euro-gouvernementaux notés AAA/AA et sont détenus en direct dans le cadre d'un mandat de gestion obligataire signé avec Groupama Asset Management.
- Des mises en pension de financement conjoncturel : Le montant au 30 juin 2009 est de 756 millions d'euros. Pour cette nature d'opération, la trésorerie est réinvestie sous différentes formes de placements.

NOTE 6.2 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (PAR NATURE DE TITRES)

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Coût amorti net	Juste Valeur ^(a)	Plus ou moins-values latentes	Coût amorti net	Juste Valeur ^(a)	Plus ou moins-values latentes
Actions						
Actifs disponibles à la vente	11 599	9 226	(2 373)	11 131	8 059	(3 072)
Actifs classés en "trading"	5 220	5 220		2 509	2 509	
Actifs classés en "held for trading"	5 541	5 541		1 487	1 487	
Total actions	22 360	19 987	(2 373)	15 127	12 055	(3 072)
Obligations						
Actifs disponibles à la vente	41 984	41 288	(696)	40 334	40 212	(122)
Actifs classés en "trading"	110	110		109	109	
Actifs classés en "held for trading"	3 097	3 097		5 120	5 120	
Total obligations	45 191	44 495	(696)	45 563	45 441	(122)
Autres						
Actifs disponibles à la vente	12	12		29	14	(15)
Actifs classés en "trading"				1 548	1 548	
Actifs classés en "held for trading"	31	31		29	29	
Total autres	43	43		1 606	1 591	(15)
Total placements évalués à la juste valeur	67 594	64 525	(3 069)	62 296	59 087	(3 209)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 - PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Prêts	229	210
Dépôts	336	378
Autres	145	194
Prêts et créances	710	782
Total actifs évalués au coût amorti	710	782

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti est inchangé par rapport au 31 décembre 2008 à 4 millions d'euros.

NOTE 7 - PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIETES NON CONSOLIDEES

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt)
Bolloré Investissement	4,31%	81	104	23	4,31%	81	86	5
Société Générale	3,83%	1 656	1 077	(579)	4,07%	1 449	787	(662)
Lagardère	1,96%	95	61	(34)	1,85%	92	68	(24)
Veolia Environnement	5,67%	787	587	(200)	5,50%	746	555	(191)
Saint Gobain	2,46%	492	292	(200)	1,99%	402	251	(152)
Eiffage	6,71%	378	250	(128)	6,61%	379	223	(155)
Sociétés Françaises		3 489	2 371	(1 118)		3 148	1 971	(1 178)
Médiobanca	4,97%	503	345	(158)	4,97%	503	294	(208)
OTP Bank	9,16%	657	328	(285)	8,31%	642	256	(386)
Sociétés Étrangères		1 160	673	(443)		1 145	550	(594)
Total des placements significatifs dans les sociétés non consolidées		4 649	3 044	(1 561)		4 293	2 521	(1 772)

(1) La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les placements significatifs dans des sociétés non consolidées sont valorisés en valeur de marché.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation à caractère durable, dont la présomption de déclenchement est indexée sur la volatilité des marchés financiers. S'agissant des titres cotés en France, cette volatilité est comprise entre 25% et 40%. Les critères de détection correspondants sont donc :

- décote permanente de 35% sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêt, ou,
- décote constatée à la date d'arrêt de 45%.

Du fait de la politique de gestion financière de ces lignes, ces critères s'apprécient globalement au niveau du groupe.

NOTE 8 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Titres à revenu variable et assimilés	10	8
Obligations	712	727
Parts d'OPCVM d'actions	2 462	1 889
Parts d'OPCVM obligataires	163	714
Autres placements	3	3
Placements représentant les engagements en UC	3 350	3 340

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

NOTE 9 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros	30.06.2009		31.12.2008	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	145	(94)	87	(45)
Options	54		66	(2)
Contrats à terme de devises	37	(11)	128	
Autres		(5)		
Total	236	(110)	281	(47)

NOTE 10 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**NOTE 10.1 – EMPLOI DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banques centrales, CCP	45		45	47		47
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	833		833	228		228
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	16		16	16		16
Prêts et créances sur les établissements de crédit	777		777	955		955
Prêts et créances sur la clientèle	1 883	(17)	1 866	1 519	(16)	1 504
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	497		497	554		554
Immeubles de placement						
Total des emplois des activités du secteur bancaire	4 051	(17)	4 034	3 319	(16)	3 303

Le montant des placements valorisés en « mark to model » s'élève à 434 millions d'euros au 30 juin 2009.

NOTE 10.2 - RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	997	550
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	540	278
Dettes envers la clientèle	2 181	2 143
Dettes représentées par des titres	5	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total des ressources des activités du secteur bancaire	3 723	2 979

La diminution des emprunts avec les établissements de crédit, des encours des comptes courants auprès de la clientèle concomitante à une émission de titres de créances négociables, la baisse des prêts des établissements de crédit et un dégagement de trésorerie sur les titres mis en pension, ont permis d'effectuer de nouveaux investissements sur des titres en juste valeur par résultat. Le stock d'encours de titres détenus jusqu'à l'échéance s'amenuise au fur et à mesure des échéances des titres.

NOTE 11 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

En millions d'euros	30.06.2009		31.12.2008	
	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat
Günes Sigorta	39	1	23	2
Socomie	(1)	(1)	1	
Cegid	70	2	(8)	
Star	76	3	42	1
Total Investissements dans les entreprises associées	185	5	58	3

La valeur d'équivalence des titres Günes, qui représente la quote part de capitaux propres retraités, a augmenté de 16 millions d'euros au cours de la période sous l'effet de diverses régularisations.

Socomie a pour sa part enregistré une perte de 1 million d'euros, ce qui diminue la valeur d'équivalence par rapport à celle du 31 décembre 2008.

Les écarts d'acquisition relatifs aux titres Cegid et aux titres Star ont fait l'objet d'un reclassement du poste « écart d'acquisition » vers le poste « investissements dans les entreprises associées ». Le montant transféré relatif à Cegid s'élève à 101 millions d'euros en valeur brute, et à 24 millions d'euros au titre d'une dépréciation pour perte de valeur. Celui relatif à Star s'élève à 34 millions d'euros en valeur brute et à -1 million d'euros au titre d'un écart de conversion.

NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE**NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Participation aux bénéfices différée active	1 480	1 611
Total participation aux bénéfices différée active	1 480	1 611

La participation aux bénéfices différée active provient des moins values latentes en application du principe de la comptabilité reflet.

Sur les principales entités les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet, sont compris dans une fourchette entre 67,6% et 90,0% au 30 juin 2009 contre 68,7% et 85,6% au 30 juin 2008.

Un test de recouvrabilité a été réalisé permettant de démontrer la capacité du groupe à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

NOTE 12.2 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	4	6
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		
Total participation aux bénéfices différée passive	4	6

NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES

NOTE 13.1 - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements de consolidation		
Réserve de capitalisation	(247)	(245)
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (net de participation aux bénéfices différée)	(111)	(72)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(52)	(47)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(129)	(61)
Autres différences sur retraitements de consolidation	(40)	(84)
Frais d'acquisition non-vie reportés	(49)	(40)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	371	378
Plus-values en sursis d'imposition	(10)	(9)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	(34)	(44)
Couverture de change	33	43
Autres différences temporaires fiscales	6	13
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(262)	(167)
Activation des déficits ordinaires	51	34
Impôts différés enregistrés au bilan	(210)	(133)
dont actif	457	510
dont passif	(667)	(643)

Le groupe dispose en outre d'actifs nets non constatés sur les filiales étrangères ainsi que sur le pôle bancaire (Groupama Banque) en France. Le montant de ces actifs non constatés s'élève au 30 juin 2009 à 108 millions d'euros.

NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		
Primes acquises non émises	719	700
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 333	1 173
Comptes courants coassureurs et autres tiers	114	84
Comptes courants cédants et rétrocedants	852	439
Total	3 018	2 397

L'évolution du poste "Assurés, intermédiaires et autres tiers" est principalement liée au mode de quittance des primes qui n'est pas linéaire sur l'exercice comptable.

NOTE 15 – TRESORERIE

NOTE 15.1 – TRESORERIE PORTEE A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Total	1 225	1 297

NOTE 15.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	330	27		357	308	47		356
Total	330	27		357	308	47		356

En millions d'euros	30.06.2009			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	332	25	357	
Total	332	25	357	

NOTE 16 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES**Note 16.1 Contraintes réglementaires liées au capital des entreprises d'assurance**

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

Note 16.2 Incidence des opérations avec les actionnaires➤ **Variation des capitaux propres du groupe au cours du 1^{er} semestre 2009**

Au cours du 1^{er} semestre 2009, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission.

➤ **Traitement comptable des titres supersubordonnés émis le 10 octobre 2007**

En date du 10 octobre 2007, Groupama a émis un emprunt obligataire perpétuel d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,298%. Cet emprunt comporte en outre des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « *step-up* » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

Note 16.3. Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Plus ou moins values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(3 069)	(3 208)
Comptabilité reflet	1 962	1 854
Cash flow hedge et autres variations	(103)	(83)
Impôts différés	(2)	65
Part des minoritaires	29	23
Plus ou moins-values latentes nettes part du Groupe	(1 183)	(1 349)

Le montant d'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 1,72%).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de - 103 millions d'euros se décompose comme suit :

- 92 millions d'euros au titre de la réserve de réévaluation de *cash flow hedge* qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en œuvre par le groupe,
- 11 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge.

NOTE 17 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total
Solde à l'ouverture	247	151	398	270	313	583
Variations de périmètre et changements de méthodes comptables	1	0	1	0	4	4
Dotations de l'exercice	37	25	62	44	57	101
Reprises de l'exercice	(11)	(23)	(34)	(55)	(221)	(276)
Variations de change	5	0	5	(12)	(2)	(14)
Solde à la clôture	279	153	432	247	151	398

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice grave au groupe compte-tenu des litiges en cours.

NOTE 18 - DETTES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 245	1 245			1 245	1 245
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			1 245	1 245			1 245	1 245
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		1 809	403	2 212		1 600	440	2 040
Total dettes de financement		1 809	1 648	3 458		1 600	1 685	3 285

L'endettement externe du groupe progresse de près de 173 millions d'euros principalement lié au financement du développement de la foncière SILIC.

NOTE 18.1 - VENTILATION PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	30.06.2009			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 245		745	500
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2 194	18	2 033	180
Total	3 439	18	2 778	680

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- d'une part à un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en juillet 1999 par la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles en deux tranches, l'une à taux variable de 500 millions d'euros, l'autre à taux fixe de 250 millions d'euros. Cet emprunt a été repris par Groupama SA lors des opérations d'apport réalisées au 1er janvier 2003.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause prévoyant la possibilité offerte à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permettant de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un passif financier et non comme un instrument de capitaux propres. Il est donc comptabilisé dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le montant total de ces TSR est de 750 millions d'euros et leurs cotations au 30 juin 2009 sont de 75% pour la partie variable et de 77% pour la partie fixe contre respectivement 83% et 82,1% au 31 décembre 2008.

Conformément aux dispositions contractuelles, le groupe a la faculté au 22 juillet 2009 d'exercer le rachat anticipé de cette dette. Compte tenu des conditions de marché, le groupe a décidé de ne pas exercer cette option.

- et d'autre part, à un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros.

Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année. Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 150% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

En application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un passif financier et non comme un instrument de capitaux propres. Il est donc comptabilisé dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Au 30 juin 2009, la cotation de cette émission s'établit à 42,7% contre 57,2% au 31 décembre 2008. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » correspond :

- aux emprunts détenus dans le cadre du financement des programmes immobiliers des filiales du groupe. Le montant de cette dette de financement au 30 juin 2009 s'établit à 1 130 millions d'euros contre 1 040 millions d'euros au 31 décembre 2008,
- à l'utilisation d'un crédit syndiqué pour un montant de 1 000 millions d'euros.

NOTE 19 - PASSIFS TECHNIQUES

NOTE 19.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Provisions d'assurance non vie		
Provisions pour primes non acquises	2 948	2 047
Provisions pour sinistres à payer	10 706	10 530
Autres provisions techniques	2 199	2 252
Total	15 853	14 829
Provisions d'assurance vie		
Provisions d'assurance vie	25 794	24 684
Provisions pour sinistres à payer	525	542
Provisions pour participation aux bénéfices	637	924
Autres provisions techniques	113	126
Total	27 069	26 276
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 958	3 021
Total des passifs relatifs à des contrats d'assurance	45 880	44 126

L'évolution des passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'explique essentiellement par les impacts suivants :

- En assurance vie, on note une augmentation de l'activité qui génère des hausses de provisions techniques d'assurance vie de 793 millions d'euros, principalement sur l'entité Groupama Vie ainsi que sur Gan Assurances Vie.
- En assurance non vie l'impact des tempêtes Klaus et Quinten de début d'année 2009 explique en grande partie la hausse des provisions de sinistres à payer. Il est à noter par ailleurs, que les modalités de quittancement des primes de l'exercice effectuées au 1^{er} janvier expliquent la variation du poste « provisions pour primes non acquises ».

Les tests d'adéquation des passifs menés au 30 juin 2009 ont montré la suffisance des provisions et n'ont ainsi conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

NOTE 19.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	20 835	20 069
Provisions des contrats en UC	306	247
Provisions pour sinistres à payer	167	219
Provisions pour participation aux bénéfices	450	852
Autres provisions techniques	22	
Total	21 780	21 388
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	154	162
Provisions des contrats en UC	161	167
Provisions pour sinistres à payer	1	4
Provisions pour participation aux bénéfices	2	3
Autres provisions techniques		
Total	318	337
Total passifs relatifs à des contrats financiers	22 098	21 723

NOTE 19.3 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'Euros	30.06.2009	31.12.2008
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		
Provisions pour primes non acquises	93	115
Provisions pour sinistres à payer	1 332	1 270
Autres provisions techniques	129	123
Total	1 554	1 509
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		
Provisions d'assurance vie	49	50
Provisions pour sinistres à payer	25	25
Provisions pour participation aux bénéfices	13	12
Autres provisions techniques	4	4
Total	91	90
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	2	2
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 647	1 601

NOTE 20 – AUTRES DETTES

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
	Total	Total
Personnel créditeur	206	192
Organismes sociaux	113	110
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 911	4 807
Créditeurs divers	823	923
Autres dettes	498	593
Total	9 550	6 626

Le poste "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 7 911 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 4 807 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 3 104 millions d'euros. Cette évolution provient, notamment, de l'activité des prêts sur actions pour 1 268 millions d'euros et de la hausse de la mise en pension de titres obligataires pour 1 721 millions d'euros.

NOTE 20.1 – AUTRES DETTES - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Personnel créditeur	195	1	10	206	181	1	10	192
Organismes sociaux	113			113	110	1		110
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 751	60	100	7 911	4 462	58	287	4 807
Créditeurs divers	793	21	9	823	896	18	9	923
Autres dettes	498			498	593			593
Total	9 350	82	119	9 550	6 242	78	306	6 626

NOTE 21 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	2 098	257	2 355	1 765	178	1 943
Prévoyance individuelle	269	57	326	266	94	360
Santé individuelle	360	56	416	355	59	414
Autres	65		65	67		67
Assurance de la personne individuelle	2 792	370	3 162	2 453	330	2 784
Epargne retraite collective	159	38	197	151	40	191
Prévoyance collective	241	155	396	235	134	369
Santé collective	195	46	241	167	43	210
Autres	113	8	121	111		111
Assurance de la personne collective	708	247	955	664	217	881
Assurance de la personne	3 500	617	4 117	3 117	548	3 666
Automobile	548	914	1 462	550	838	1 388
Autres véhicules	49		49	52		52
Habitation	310	225	535	311	144	455
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	220	20	240	214	18	232
Construction	102		102	104	1	105
Particuliers et professionnels	1 229	1 159	2 388	1 232	1 001	2 232
Flottes	190	58	248	182	54	236
Dommages aux biens entreprises et collectivités	403	182	585	404	212	616
Entreprises et collectivités	593	240	833	586	266	852
Risques agricoles	185	62	247	188	29	217
Risques climatiques	82		82	76		76
TMA	69		69	62		62
Métiers agricoles	336	62	398	326	29	356
Autres métiers	398	79	477	360	64	425
Assurance de biens et responsabilité	2 557	1 540	4 097	2 505	1 360	3 865
Total Assurance	6 057	2 157	8 214	5 622	1 908	7 531
Chiffre d'affaires des activités bancaires et financières	144		144	180		180
Total	6 201	2 157	8 358	5 802	1 908	7 711

NOTE 21.1 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	30.06.2009					30.06.2008				
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Activités financières	Total	Part %
France	3 500	2 557	144	6 201	74%	3 118	2 505	180	5 803	75%
Europe du Sud Ouest	157	393		550	7%	156	405		561	7%
Europe du Sud Est	333	712		1 045	13%	319	669		988	13%
PECO	78	231		309	4%	4	65		69	1%
Royaume-Uni	48	204		253	3%	69	221		290	4%
Total	4 116	4 097	144	8 358	100%	3 666	3 865	180	7 711	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France
- Europe du Sud Ouest : Espagne, Portugal et Tunisie
- Europe du Sud Est : Italie, Grèce et Turquie
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie
- Royaume Uni

La variation du chiffre d'affaires des pays d'Europe du Sud Est et des PECO est liée à l'intégration sur année pleine des entités acquises courant 2008 :

- Hongrie : 198 millions d'euros
- Roumanie : 70 millions d'euros
- Turquie : 55 millions d'euros

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes consolidés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 21.2 - ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	18	3	21	16	24	40
Commissions (produits)	13	88	101	12	89	101
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	17	19		38	38
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente						
Produits des autres activités		3	3		1	1
Eléments bancaires contribuant au chiffre d'affaires	33	111	144	28	152	180

NOTE 22 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Revenus des placements	1 600	1 688
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 224	1 276
Gains sur les opérations de change	48	81
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	106	120
Revenus des immeubles	221	210
Autres produits des placements		
Charges des placements	(406)	(415)
Intérêts reçus des réassureurs	(2)	(4)
Pertes sur les opérations de change	(89)	(39)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(31)	(34)
Amortissements et provisions sur immeubles	(44)	(42)
Charges de gestion	(241)	(297)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	111	400
Détenus à des fins de transaction	108	101
Disponibles à la vente	(24)	292
Détenus jusqu'à l'échéance		
Autres	27	6
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	13	(372)
Détenus à des fins de transaction	18	(195)
Dérivés	(40)	34
Ajustements ACAV	35	(211)
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(8)	(21)
Disponibles à la vente	(8)	(32)
Détenus jusqu'à l'échéance		
Créances et prêts		11
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 310	1 279

NOTE 22.1 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	30.06.2009					30.06.2008				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	221	27			248	210	6			216
Actions	170	37			207	200	196			396
Obligations	1 018	(74)	3		947	1 070	(29)	(50)		991
OPCVM actions	28	50	(30)		48	34	145	(96)		83
OPCVM obligations	25	1	44		70	2	19	(51)		(30)
Intérêts sur dépôts espèces	17				17	12				12
Autres produits des placements	121	70	(39)	(8)	144	159	63	37	(21)	238
Produits des placements	1 600	111	(22)	(8)	1 681	1 687	400	(160)	(21)	1 906
Frais internes et externes de gestion	(226)				(226)	(285)				(285)
Autres charges des placements	(180)				(180)	(130)				(130)
Charges des placements	(406)				(406)	(415)				(415)
Produits financiers nets de charges	1 194	111	(22)	(8)	1 275	1 272	400	(160)	(21)	1 491
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			118		118			68		68
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(83)		(83)			(280)		(280)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 194	111	13	(8)	1 310	1 272	400	(372)	(21)	1 279

Les produits des placements nets de charges de gestion progressent de 31 millions d'euros. Cependant cette variation masque des évolutions contrastées :

- baisse des revenus financiers de -87 millions d'euros, essentiellement sur les revenus obligataires et actions,
- forte diminution des plus-values de cessions pour -289 millions d'euros notamment sur les actions et OPCVM actions,
- hausse de la variation de juste valeur concernant principalement les OPCVM actions (+ 66 millions d'euros), les OPCVM obligations (+ 95 millions d'euros) et les valeurs en représentation de contrats en UC (+ 247 millions d'euros).

La rubrique des frais internes et externes de gestion intègre des charges de placement relatives aux titres mis en pension pour un montant de 33 millions d'euros.

NOTE 23- CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Sinistres		
Payés aux assurés	(5 134)	(5 039)
Variation dans les provisions techniques		
Provisions pour sinistres à payer	(86)	207
Provisions mathématiques	(723)	(264)
Provisions en UC	(13)	349
Participation aux bénéfiques	(712)	(901)
Autres provisions techniques	39	(107)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(6 629)	(5 755)

Les charges de prestations des contrats d'assurance s'élèvent à 6 629 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 5 755 millions d'euros au 30 juin 2008 soit une hausse de 874 millions d'euros.

Cette variation est principalement liée :

- aux tempêtes de début d'année qui ont pesé fortement sur les comptes du groupe (soit un coût total de 363 millions d'euros avant réassurance)
- aux acquisitions du second semestre 2008 qui contribuent à l'international à une augmentation des charges de prestations de 199 millions d'euros (dont 39 millions d'euros pour les filiales turques, 61 millions d'euros pour les filiales roumaines et 95 millions d'euros pour la filiale hongroise).
- à l'évolution des valorisations en juste valeur des contrats en UC par résultat.

NOTE 24 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Frais d'acquisition et d'administration	35	34
Charges des sinistres	301	87
Variation des provisions techniques	7	6
Participation aux résultats	1	1
Variation de la provision pour égalisation		
Produits sur cession en réassurance	344	128
Primes cédées	(433)	(375)
Charges sur cession en réassurance	(433)	(375)
Produits et charges des cessions en réassurance	(89)	(247)

La cession externe en réassurance des tempêtes Klaus et Quinten (160 millions d'euros) explique en majeure partie l'amélioration du solde de réassurance.

NOTE 25 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Produits opérationnels non courants	10	34
Charges opérationnelles non courantes	(127)	(68)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		(1)
Total autres produits et charges opérationnels non courants	(116)	(35)

Le solde des autres produits et charges exceptionnels s'établit à -116 millions d'euros au 30 juin 2009 alors qu'il représentait une charge de 35 millions d'euros au 30 juin 2008.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- les amortissements des valeurs de portefeuille concernant les entités suivantes pour un montant global de -27 millions d'euros :

- Nuova Tirrena :	11 millions d'euros
- Garancia Biztosito	8 millions d'euros
- Basak Emeklilik :	3 millions d'euros
- Carole Nash	2 millions d'euros
- Lark	1 million d'euros

- les frais de fusion engagés sur l'exercice représentent une charge globale d'un montant de -11 millions d'euros :

- Hongrie	5 millions d'euros
- Italie :	3 millions d'euros
- Turquie	2 millions d'euros
- Roumanie	1 million d'euros

- La diminution de 41 millions d'euros de l'écart d'acquisition de la société Plus Ultra Generales acquise par Groupama Seguros Espagne en 2002. Ce mouvement intervient suite à la détection d'une économie d'impôt future relative à l'amortissement du fonds de commerce pratiqué par la filiale dans les comptes sociaux.
 Au cas particulier d'actifs d'impôts différés non reconnus après l'achèvement de la période de comptabilisation initiale, la norme IFRS 3 permet de soustraire ce montant de l'écart d'acquisition initialement constaté par le groupe.
 Cette charge est compensée par un produit d'impôt différé d'égal montant.

- Les subventions octroyées par Groupama SA aux caisses régionales pour un montant de -5 millions d'euros.

NOTE 26 - CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(64)	(57)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(64)	(57)

Malgré la baisse des taux, la charge d'intérêt augmente sensiblement du fait des tirages effectués sur la ligne de crédit de 1 000 millions d'euros sur le second semestre 2008.

NOTE 27 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT**NOTE 27.1 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SECTEUR OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008
	France	International	Total	Total
Impôt courant	88	(24)	64	(36)
Impôt différé	(111)	95	(17)	(48)
Total charge d'impôt	(23)	71	47	(84)

NOTE 27.2 - RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Charge d'impôt théorique	(48)	(132)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	63	31
Impact des différences de taux d'imposition	19	57
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	13	(40)
Charge d'impôt effective	47	(84)

L'impôt sur le résultat correspond à un produit global de 47 millions d'euros au 30 juin 2009 contre une charge de 84 millions d'euros au 30 juin 2008. Le taux effectif d'impôt s'établit à - 35% au 30 juin 2009 contre + 22% au 30 juin 2008. L'activation des déficits antérieurs chez Groupama Insurances (47 millions d'euros) ainsi que l'activation de l'impôt différé sur le mali de fusion de Plus Ultra Generales (41 millions d'euros), explique pour partie la variation du taux effectif d'impôt.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2009		30.06.2008	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	95	34,43%	278	34,43%
Espagne	(14)	30,00%	53	30,00%
Grèce	2	25,00%	1	25,00%
Italie	20	32,31%	21	32,31%
Portugal	1	26,50%	(1)	26,50%
Royaume-Uni	9	28,00%	21	28,00%
Turquie	13	20,00%	15	20,00%
Hongrie	6	20,00%		20,00%
Roumanie	5	16,00%	(6)	16,00%
Tunisie	2	30,00%		
Slovaquie	(3)	19,00%		
Total	136		382	

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 28.1 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	101	105
Engagements sur titres à recevoir	31	
Total engagements reçus au titre bancaire	132	105
Engagements reçus sur opérations en devises	22	22
Autres engagements reçus	26	25
Total des autres engagements reçus au titre bancaire	47	47
Engagements de financement donnés	223	163
Engagements de garantie donnés	107	105
Engagements sur titres à livrer	51	10
Total engagements donnés au titre bancaire	381	278
Engagements donnés sur opérations en devises	22	22
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		1
Autres engagements donnés au titre bancaire	2	1
Total des autres engagements donnés au titre bancaire	24	24

Les **engagements reçus** hors bilan de l'activité bancaire sont principalement constitués de garanties de crédit sur prêts immobiliers pour 101 millions d'euros. Pour les opérations de change au comptant, la position au 30 juin 2009 fait état d'une position :

- de devises achetées contre euros non encore reçues 22 millions d'euros
- de devises vendues contre euros non encore livrés 22 millions d'euros

Les **engagements donnés** sont marqués par une accentuation de nouveaux crédits accordés (crédits de trésorerie ou crédits permanents) qui enregistrent une hausse de 60 millions, ce qui porte le total d'engagements de financement donnés à 223 millions d'euros.

La banque de groupe a augmenté sa position de 2 millions d'euros sur les cautions et garanties diverses sur un montant total de garanties de 107 millions d'euros.

NOTE 28.2 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS ACTIVITES - ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Avals, cautions et garanties reçus	590	109
Autres engagements reçus	576	672
Total engagements reçus hors réassurance	1 166	781
Engagements reçus au titre de la réassurance	393	387
Avals, cautions et garanties données	451	463
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	552	585
Autres engagements donnés	203	212
Total engagements donnés hors réassurance	1 206	1 260
Engagements donnés au titre de la réassurance	1 782	1 787
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	3	3
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élevaient à 591 millions d'euros et sont composés principalement de nouveaux engagements reçus suite aux acquisitions des filiales d'Asiban (175 millions d'euros) et de OTP Bank (298 millions d'euros).

Les **autres engagements reçus hors réassurance** sont principalement constitués des éléments suivants :

Des engagements dans le cadre de travaux de constructions menés par la société SILIC à hauteur de 304 millions d'euros qui se décomposent en crédits confirmés non utilisés (220 millions d'euros) et en engagements résiduels sur des travaux en cours (84 millions d'euros).

Des engagements dans le cadre d'opérations d'acquisition, cessions de sociétés à hauteur de 200 millions d'euros :

- Garantie reçue de CGU France lors de l'acquisition de CGU Courtage par le Gan en 2002 (150 millions d'euros).
- Garanties de passif reçues pour un montant global de 50 millions d'euros lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena.

Les **avals, cautions et garanties données** s'élevaient à 451 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICL) par GUK Broking Services évaluée à 56 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006,
- Dettes garanties par des suretés réelles dans le cadre d'investissements immobiliers réalisés par la société SILIC pour un montant de 328 millions d'euros

Les **Autres engagements sur titres, actifs ou revenus**

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués exclusivement dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 552 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les **Autres engagements donnés**

Les autres engagements donnés s'élevaient à 203 millions d'euros et sont composés principalement par :

- les engagements résiduels sur travaux en cours menés par la société SILIC. Le montant s'élève à 84 millions d'euros et porte sur des immeubles locatifs et un parc tertiaire.
- Les engagements sur promesse de vente d'immeubles par La Compagnie Financière Parisienne pour un total de 56 millions d'euros.

Les Engagements non valorisés

Les titres CEGID acquis le 19 décembre 2007 sont assortis d'un mécanisme d'ajustement par l'attribution d'actions gratuites. Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action CEGID au 2ème trimestre 2009, ce mécanisme a été mis en œuvre dans sa totalité au 30 juin 2009.

Clauses de « covenants » :

SILIC :

SILIC s'est engagée contractuellement à respecter plusieurs ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les frais financiers.

Les ratios applicables à plus de 10% de l'endettement bancaire autorisé, tous concours confondus et en cumul, sont les suivants :

Ratios financiers	% Endettement concerné (1)	Covenants	30.06.2009	2008	30.06.2008
<u>. Endettement bancaire net</u> Actif immobilier réévalué	99%	Ratio < 0,40 pour 19 % Ratio < 0,45 pour 24 % Ratio < 0,50 pour 56 %	35,4%	31,7%	29,8%
<u>. EBE (Ebitda)</u> Frais financiers nets ⁽²⁾	83%	Ratio > 3 pour 29% Ratio > 2,5 pour 38% Ratio > 2 pour 16%	4,16 - 5,01	3,37 - 3,82	3,40 - 3,70
<u>. Actif immobilier Réévalué</u> Actif immobilier gagé	18%	Ratio > 2 pour 18%	4,19	4,07	3,98
<u>. Dette gagée</u> Actif immobilier réévalué	38%	Ratio < 0,20 pour 14 % Ratio < 0,25 pour 24%	10,8%	11,0%	10,9%
. Actif immobilier Réévalué	31%	Montant > 1 000 M€ pour 13% Montant > 1 500 M€ pour 18%	3 068	3 099	3 223
. Actif Net Réévalué	25%	Montant > 800 M€	1 897	2 044	2 195

(1) : Sur la base de l'endettement bancaire autorisé, hors application des éventuelles clauses de défaut croisé.

(2) : Selon les concours, intérêts capitalisés inclus ou exclus des "intérêts bancaires"

Au 30 juin 2009, comme les exercices précédents, SILIC respectait l'ensemble de ces « covenants ».

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Groupama SA est engagé, suite au rachat du Gan en 1998, dans une opération de titrisation des primes acquises non émises en assurances collectives, d'un montant de l'ordre de 28 millions d'euros au 30 juin 2009.

Par ailleurs, dans le cadre des émissions de Titres Subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie d'une clause dite « trigger » : Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR de juillet 1999 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

De même, Groupama SA bénéficie d'une option similaire dans le cadre de l'émission de TSDI de 500 millions d'euros de juillet 2005.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédent la date anniversaire (date de détachement du coupon). Au cas particulier des émissions concernées, l'arrêté de référence est le 30 juin.

NOTE 29 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrées de périmètre, acquisitions, créations de société

La société Amaline Assurances commercialise des contrats d'assurance à travers le portail www.amaguiz.com.

France

- La société Gan Assurances Vie absorbe la société Gan Saint Lazare avec effet au 1er janvier 2009.
- La Compagnie Foncière Parisienne absorbe la société Actipar SA avec effet au 1er janvier 2009.

Hongrie

La société OTP Garancia Biztosito absorbe la société Groupama Biztosito avec effet au 1er janvier 2009 et devient la société Groupama Garancia Biztosito.

	Secteur d'activité	Pays	%	%	Méthode	%	%	Méthode
			contrôle	Intérêt		contrôle	Intérêt	
			30.06.2009			31.12.2008		
GROUPAMA S.A.	Holding	France	100,00	100,00	Sté Mère	100,00	100,00	Sté Mère
GIE GROUPAMA SI	GIE	France	88,38	88,34	IG	88,38	88,34	IG
GIE LOGISTIQUE	GIE	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
GROUPAMA INTERNATIONAL	Holding	France				100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,76	99,76	IG	99,76	99,76	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN EUROCOURTAGE VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN EUROCOURTAGE IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG			
CEGID	Assurance	France	24,90	26,89	MEE	26,89	26,89	MEE
GROUPAMA ITALIA VITA	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	36,00	MEE	36,00	36,00	MEE
BASAK SIGORTA ANONIM SIRKETI	Assurance	Turquie	98,34	98,34	IG	98,34	98,34	IG
EMEKLILIK SIGORTA ANONIM SIRKETI	Assurance	Turquie	90,00	89,37	IG	90,00	89,37	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GUVEN SIGORTA	Assurance	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GUVEN HAYAT	Assurance	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
OTP GARANCIA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
OTP GARANCIA NON LIFE BULGARIE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
OTP GARANCIA LIFE BULGARIE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie				100,00	100,00	IG
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic	Assurance	Grèce	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS Espagne	Assurance	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA INSURANCE CY LTD	Assurance	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAROLE NASH	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LARK	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GREYSTONE	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
HALVOR	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GRIFFITHS GOODS	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHOICE QUOTE	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROSVENOR COURT SERVICES	Courtage	Royaume	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NUOVA TIRRENA	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS PORTUGAL	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BT ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASIBAN	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
OTP GARANCIA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gest. Portef	France	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG
GROUPAMA FUND PICKERS	Gest. Portef	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			30.06.2009			31.12.2008		
GROUPAMA PRIVATE EQUITY	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BANQUE FINAMA	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SILIC	Immobilier	France	41,62	41,62	IG	41,71	41,71	IG
SEPAC	Immobilier	France	100,00	41,62	IG	100,00	41,71	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	95,30	95,30	IG	95,30	95,30	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	95,30	IG	100,00	95,30	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
79 CHAMPS ELYSEES	Immobilier	France	91,21	91,21	IG	91,21	91,21	IG
33 MONTAIGNE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CNF	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCIFMA	Immobilier	France	78,93	78,93	IG	78,93	78,93	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
GAN SAINT LAZARE	Immobilier	France				100,00	100,00	IG
VIEILLE VOIE DE PARAY	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
ACTIPAR SA	Immobilier	France				100,00	95,30	IG
SAFRAGAN	Immobilier	France	90,00	85,77	IG	90,00	85,77	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	95,30	IG	100,00	95,30	IG
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	41,62	MEE	100,00	41,71	MEE
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,81	IG	100,00	98,81	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
47 VILLIERS	Immobilier	France	100,00	99,02	IG	100,00	99,02	IG
IMMOPREF	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
19 GENERAL MANGIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
28 COURS ALBERT 1er (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ATLANTIS (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FORGAN (SA)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
10 PORT ROYAL (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
14 MADELEINE (SASU)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
204 PEREIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
43 CAUMARTIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
5/7 MONCEY (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
60 CLAUDE BERNARD (SASU)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
9 REINE BLANCHE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
9 VICTOIRE (SAS)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CELESTE (SAS)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	69,57	69,57	MEE	69,57	69,57	MEE
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	31,25	31,25	MEE	31,25	31,25	MEE
GOUBET PETIT	Immobilier	France	66,66	66,66	MEE	66,66	66,66	MEE
GROUPAMA LES MASSUES (SCI)	Immobilier	France	75,07	75,07	MEE	75,07	75,07	MEE
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	61,31	61,31	MEE	61,31	61,31	MEE
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	31,91	31,91	MEE	31,91	31,91	MEE
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	25,00	25,00	MEE	25,00	25,00	MEE

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			30.06.2009			31.12.2008		
SCIMA GFA	Immobilier	France	44,00	44,00	MEE	44,00	44,00	MEE
HAUSSMANN LAFFITTE IMMOBILIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	64,52	64,52	MEE	64,52	64,52	MEE
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
6 MESSINE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LES GEMEAUX (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
VILLA DES PINS (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FRANCE-GAN SI D	OPCVM	France	83,85	73,22	IG	82,08	71,90	IG
GROUPAMA CASH	OPCVM	France	89,34	89,24	IG	85,01	84,84	IG
ASTORG TAUX VARIABLE FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG CTT	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
ASTORG PENSION	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
GROUPAMA ALTERNATIF DYNAMIQUE	OPCVM	France	80,29	80,29	IG			
GROUPAMA OBLIG. EUR.CREDIT LT I	OPCVM	France	99,51	99,51	IG			
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
GROUPAMA ALTERNATIF EQUILIBRE	OPCVM	France	74,54	74,54	IG			
HAVRE OBLIGATION FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE LT	OPCVM	France	76,56	74,72	IG	77,84	76,08	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES FCP	OPCVM	France	87,27	85,60	IG	87,24	85,57	IG
GROUPAMA JAPAN STOCK D4DEC	OPCVM	France	93,53	93,53	IG	93,07	93,07	IG
GROUPAMA ET.CT C	OPCVM	France	22,93	22,93	IG			
GROUPAMA ET.CT D	OPCVM	France	91,33	91,33	IG	91,37	91,37	IG
GROUPAMA AAEXA FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ACTIONS	OPCVM	France	95,33	95,33	IG	95,34	95,34	IG
GROUPAMA OBLIG. EUR.CR. MT I D	OPCVM	France	85,87	85,87	IG	90,32	90,32	IG
GROUPAMA OBLIG. EUR.CR. MT I C	OPCVM	France	63,12	63,12	IG	58,27	58,27	IG
GROUPAMA EURO STOCK	OPCVM	France	39,50	39,50	MEE	51,41	51,41	IG
GROUPAMA INDEX INFLATION LT I D	OPCVM	France	100,00	97,21	IG	96,92	94,63	IG
GROUPAMA INDEX INFLATION LT I C	OPCVM	France				26,82	26,81	IG
ASTORG EURO SPREAD FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	99,92	99,92	IG	99,36	99,36	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	97,77	97,77	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	99,77	99,77	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	97,65	97,65	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	95,05	95,05	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	90,25	90,25	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	98,76	98,75	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 0 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON.ACT.EUROPEXEURO. FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	98,63	98,62	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	99,94	IG	100,00	99,94	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,99	IG	99,75	99,74	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	99,88	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	99,64	99,64	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			30.06.2009			31.12.2008		
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des Immeubles".

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009

Aux Actionnaires de
GROUPAMA S.A.
8-10, rue d'Astorg
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Groupama SA, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans un contexte de forte volatilité des marchés et de la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 28 août 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Michel Laforce Bénédicte Vignon

Gilles Magnan

Attestation du responsable du document de référence et des actualisations

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en pages 3 à 19 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Paris, le 31 août 2009

Jean Azéma

Directeur général

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES EXIGÉES PAR LE REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004
--

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (annexe 1) pris en application de la directive dite « Prospectus ».

RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004	N° DE PAGE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008	ACTUALISATION
1. PERSONNES RESPONSABLES	311 et 312	100
2. CONTROLEURS DES COMPTES	312	
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		
3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	7 et 8	
3.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES	NON APPLICABLE	4 à 6
4. FACTEURS DE RISQUES	91 à 114	19
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	4 et 286	
5.2 INVESTISSEMENTS	118 à 121	
6. APERÇU DES ACTIVITES		
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES	15 à 24	
6.2 PRINCIPAUX MARCHES	15 a 24	
6.3 ÉVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS CONFORMEMENT AUX POINTS 6.1 ET 6.2	NON APPLICABLE	
6.4 DEPENDANCE EVENTUELLE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS	NON APPLICABLE	
6.5 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDEE TOUTE DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE	15 à 24	
7. ORGANIGRAMME		
7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ET PLACE DE L'EMETTEUR	5 à 7	
7.2 LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	6	
8. PROPRIETES IMMOBILIERE, USINES, EQUIPEMENTS		
8.1 IMMOBILISATION CORPORELLE IMPORTANTE EXISTANTE OU PLANIFIEE	149	
8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	NON APPLICABLE	
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		
9.1 SITUATION FINANCIERE	121 à 133 et 148 à 149	4 à 14
9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION	121 à 133	4 à 14

RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004		N° DE PAGE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008	ACTUALISATION
10. TRESORERIE ET CAPITAUX			
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'EMETTEUR	133 et 148 à 149	14
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	133 et 148 à 149	30
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	133 et 148 à 149	
10.4	INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	148 à 149	
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS	148 à 149	
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		NON APPLICABLE	
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		120 à 121 et 137	
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE		NON APPLICABLE	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE			
14.1	INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	26 à 47 et 294 à 301	
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE	47	
15. REMUNERATION ET AVANTAGES			
15.1	MONTANT DE LA REMUNERATION VERSEE ET AVANTAGES EN NATURE	53 à 59	
15.2	MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES	58 à 59	
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
16.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	27 à 46 et 48	6
16.2	CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION A L'EMETTEUR OU A L'UNE DE SES FILIALES	47	
16.3	INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	48 à 53 et 294 à 301	
16.4	CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	49	
17. SALARIES			
17.1	NOMBRE DE SALARIES	10 à 12	
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS	13	
17.3	ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE L'EMETTEUR	304	
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		305	
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES		81 à 89	15 à 18
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR			
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	125 à 247	
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	NON APPLICABLE	
20.3	ÉTATS FINANCIERS	250 à 279	
20.4	VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	248 à 249 et 280 à 281	

RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004	N° DE PAGE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008	ACTUALISATION
20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	152	
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	NON APPLICABLE	20 à 97
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	147	
20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET PROCEDURES D'ARBITRAGE	149	
20.9 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DU GROUPE	118 à 121	
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1 CAPITAL SOCIAL	287 et 302 à 304	
21.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL	302	
21.1.2 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL	303	
21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE OU PAR SES FILIALES	303	
21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL	303	
21.1.5 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT	NON APPLICABLE	
21.1.6 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION	NON APPLICABLE	
21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES	304	
21.1.8 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE GROUPAMA SA	304	
21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	286 à 292	
21.2.1 OBJET SOCIAL	286	
21.2.2 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE	290	
21.2.3 DROITS, PRIVILEGE, RESTRICTION ATTACHEES AUX ACTIONS	291 à 292	
21.2.4 MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE ATTACHES AUX ACTIONS	NON APPLICABLE	
21.2.5 ASSEMBLEE GENERALES	291	
21.2.6 DISPOSITIONS QUI POURRAIENT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFERER OU D'EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE L'EMETTEUR	NON APPLICABLE	
21.2.7 FORME DES ACTIONS ET TRANSMISSION DES ACTIONS - CLAUSE D'AGREMENT	287 à 288	
21.2.8 CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL LORSQUE LES CONDITIONS SONT PLUS STRICTES QUE LA LOI NE LE PREVOIT	NON APPLICABLE	
22. CONTRATS IMPORTANTS		
	84 à 90	
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS		
	NON APPLICABLE	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC		
	313	6
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS		
	242 à 247	

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL		N° DE PAGE
1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT		100
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE		
2.1	PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE	4 à 6
2.2	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	19
2.3	PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	15 à 18
3. ETATS FINANCIERS - COMPTES CONSOLIDES		20 à 97
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009		98